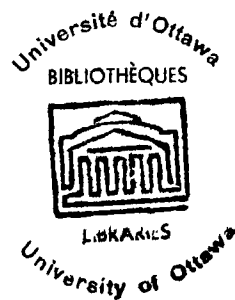


LA PARTICIPATION DES CITOYENS
AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE HULL:
UNE ETUDE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ILE DE HULL

par Denyse Côté

Thèse présentée à l'Ecole des études supérieures
en vue de l'obtention de la maîtrise ès arts en
science politique.



UNIVERSITE D'OTTAWA

Ottawa, Canada, 1975

UMI Number: EC55236

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55236
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Je voudrais remercier tout particulièrement Caroline Andrew, dont les conseils et les encouragements ont été indispensables à la présentation de ce travail.

Aux gens de Hull

RESUME

L'Assemblée Générale de l'Ile de Hull (AGIH) a revendiqué à Hull la représentation de la population "défavorisée" face aux divers paliers de gouvernement. Utilisant la technique de l'animation sociale, l'AGIH visait à la formation de "nouveaux leaders" au travers de "comités de citoyens" qui se voulaient représentatifs d'un quartier ou d'un secteur donné. Or, il s'avère que la direction de l'AGIH, après quatre ans de fonctionnement, est restée aux mains de personnes qui ne sont pas issues de cette population "défavorisée". De plus, les comités de citoyens n'ont pas assuré la formation de "nouveaux leaders". Ceci pose un doute sérieux quant à la représentativité de l'ensemble des organismes communautaires de l'Outaouais.

"Alors que les institutions, les études, et les fonds de recherche s'accumulaient en ce qui concerne l'aménagement urbain, l'observation et l'analyse des mouvements de révolte, de contestation et de lutte politique, sur la consommation collective, sont restés soit ignorés, soit saisis en tant qu'événements, comme fait divers, comme réaction irrationnelle dont on espère qu'on pourra bientôt se passer (la police y veillera) pour laisser le champ libre aux urbanistes qui croient toujours que le pouvoir est au bout du crayon."

Manuel Castells, Luttes urbaines et pouvoir politique, p. 20.

TABLE DES MATIERES

	pages
RESUME.....	iv
TABLE DES MATIERES.....	vii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
INTRODUCTION.....	x
CHAPITRE PREMIER.....	1
Contexte socio-politique	1
Hypothèses	7
Méthodologie	10
CHAPITRE II.....	16
La ville de Hull	17
Débat dans le secteur du Bien-être	22
Création des organismes communautaires	27
L'AGIH	32
CHAPITRE III.....	35
Définition	35
Le comité de citoyens	42
Les nouveaux leaders	43
L'animateur	46
CHAPITRE IV.....	49
I- LES MEMBRES	50
A- DESCRIPTION DU MEMBERSHIP	52
Données socio-économiques	52
Recrutement	54
B- LES MEMBRES ET L'AGIH	56
Participation des membres	57
Conception des rôles	59
Prise de décision	64
C- PERCEPTION DES OBJECTIFS DE L'AGIH	65
II- LES ANIMATEURS	70
CHAPITRE V.....	75
I- LES COMITES	79
II- LES REPONDANTS	83

A- DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES	83
B- LES MEMBRES FACE A L'AGIH ET AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	85
Information	85
Relation des membres avec l'AGIH centrale	87
Organismes communautaires	89
C- LE MEMBRE FACE AU COMITE	90
Participation	91
Perception du comité	92
Prise de responsabilité	93
Réunions	95
Le président	96
D- LE MEMBRE FACE A L'ANIMATEUR	98
CONCLUSION.....	104
ANNEXE I.....	107
ANNEXE II.....	123
ANNEXE III.....	124
BIBLIOGRAPHIE.....	128

LISTE DES TABLEAUX

	pages
4.1 Occupation des répondants.....	53
4.2 Salaire annuel des répondants.....	54
4.3 Recrutement des membres de l'AGIH.....	55
4.4 Responsabilités assumées par les membres.....	58
4.5 Rôle des membres de l'AGIH.....	60
4.6 Rôle de l'exécutif de l'AGIH.....	61
4.7 Rôle des permanents de l'AGIH.....	63
4.8 "Qui prend les décisions à l'AGIH?".....	64
4.9 "Avez-vous votre mot à dire dans les décisions qui sont prises?".....	64
4.10 Objectifs de l'AGIH.....	66
4.11 Changement dans les objectifs de l'AGIH.....	67
4.12 Doit-il y avoir des changements à l'AGIH?.....	68
4.13 Si oui, lesquels?.....	68
4.14 Le travail de l'AGIH est-il politique?.....	73
4.15 Attitudes politiques: membres et animateurs.....	73

INTRODUCTION

Au début du siècle, Robert Michels¹ énonçait sa "loi d'airain de l'oligarchie", selon laquelle le remplacement des élites était un phénomène inévitable, et que les masses en tant que telles n'arriveraient jamais au pouvoir. C'est à cette problématique que se réfère notre travail, dans un milieu bien différent cependant de celui étudié par Michels.

Le terrain de notre étude sera en effet la région de l'Outaouais québécois, tout particulièrement sa métropole, la ville de Hull. Nous y étudierons la portée de la participation de la population "défavorisée" (les "masses" de Michels) aux organismes communautaires qui, créés depuis 1967, revendiquent sa représentation. Nous porterons plus précisément l'analyse au niveau de l'Assemblée Générale de l'Ile de Hull qui, à travers ses comités de citoyens, a concentré le taux de participation le plus élevé des organismes communautaires.

Dans un premier chapitre, nous situerons nos hypothèses et notre méthodologie, faisant à la fois un survol du contexte socio-politique de la ville de Hull. Par la suite, nous aborderons les antécédents politiques des organismes communautaires et de l'AGIH en particulier. Au troisième chapitre, nous décrirons la technique de l'animation sociale, sur laquelle

¹ Robert Michels, Political Parties, Glencoe Ill., The Free Press, 1949.

les comités de citoyens de l'AGIH ont basé leur fonctionnement. Enfin, entrant dans le gros du sujet, nous analyserons une série d'entrevues effectuées auprès de membres et d'animateurs de comités de citoyens, en dégagant les constantes du fonctionnement interne des comités. Au cinquième chapitre, nous entendons faire l'analyse d'entrevues en profondeur menées auprès de six (6) membres de comités de citoyens, approfondissant ainsi l'analyse précédente et arrivant à une conclusion quant au contrôle des comités de citoyens. Dans un dernier temps, nous élaborerons nos conclusions.

CHAPITRE PREMIER

Notre étude se réduisant à un niveau très local, nous ne pouvons y minimiser l'influence des mécanismes politiques, sociaux et économiques régionaux. Nous entreprendrons donc dans ce chapitre un survol du contexte régional, revenant par la suite aux hypothèses de même qu'à la méthodologie de notre étude.

Contexte socio-politique

Les deux seules études de la configuration politique de Hull font état d'une concentration du pouvoir politique dans les mains d'une élite politique restreinte. Tout d'abord, James McPherson, qui s'est penché sur le réseau des services de Bien-être dans l'Outaouais, souligne l'existence de deux communautés outaouaises distinctes, soit, en premier lieu,

le "centre nerveux" d'un réseau... qui définit la plupart des situations, des problèmes et tente d'apporter des solutions pour la collectivité¹....

(Ce centre nerveux) est favorisé dans l'allocation systématique d'informations et de ressources de toutes sortes et par la situation actuelle des structures institutionnelles et politiques de la communauté².

¹ James McPherson, Bien-Etre, contrôle et changement social: à la recherche d'une orientation active du réseau de Bien-Etre d'une communauté et du Service Social de l'Outaouais, Hull, photocopié, 1969, p. 99.

² Ibid., p. 94.

et, en second lieu,

... (la population de l'Outaouais, les "défavorisés", qui) dépendent pour la satisfaction de leurs besoins fondamentaux des sources d'approvisionnement sur lesquelles ils n'ont aucun contrôle³.

D'autre part, dans son étude sur l'élection fédérale de 1968 dans le comté de Hull, Michel de Salaberry arrive sensiblement à la même description. En se basant sur des questionnaires administrés immédiatement après l'élection de 1968, il découvre que:

- 1) there is a feeling of distance between the government and the people of Hull;
- 2) politics are perceived as involving a fight for governmental outputs (rather than an effort to formulate inputs); and,
- 3) that there is the consequent competition to obtain these outputs⁴.

Ces analyses sont confirmées par l'opinion de la plupart des personnes impliquées de près ou de loin dans la politique hulloise. Tous sans exception ont opiné dans ce sens, affirmant par exemple qu'il existait un "manque de participation de la population dans les décisions qui la concernent"; que "les gens sont apathiques parce qu'ils sont écrasés par tous les niveaux de gouvernement qui s'occupent d'eux:

3 Ibid., p. 98.

4 Charles-Michel d'Isumbery de Salaberry, Culture and Nationalism in Quebec Politics: a Study of the Federal Constituency of Hull in the General Elections of 1968, Kingston, Université Queen's, thèse de maîtrise en science politique, 1972, p. 92.

Commission de la Capitale Nationale (CCN), gouvernement provincial (Québec), Communauté Régionale de l'Outaouais (CRO), la municipalité, les députés fédéraux...". Il est d'opinion courante que Hull demeure le fief du député provincial libéral Oswald Parent⁵, et que la pratique du patronage politique est sérieusement ancrée. Et, comme nous le fait remarquer Michel de Salaberry, l'important n'est pas que ce patronage existe ou non dans les faits, mais plutôt que la population, que les électeurs pensent que c'est là le mode de fonctionnement de la chose politique dans la région, pour que la culture politique en soit affectée⁶.

McPherson et de Salaberry s'accordent donc sur deux points:

- 1) la concentration des pouvoirs décisionnels:
soit au niveau de la représentation politique

5 "Le mouvement syndical réagit: Oswald Parent à la Fonction publique", Le Droit, 17 février 1973, p. 1. Dans cet article, on trouve le passage suivant: "Parlant de la ville de Hull, Monsieur Agnaieff (Directeur de l'information à la CEQ) l'a entre autres qualifiée de 'petite Sicile du Québec'".

6 "The actual level of patronage matters little here, at least in the short run. That patronage be considered important suffices. ...Politics in Hull appeared to be defined as 'un échange de bons procédés'. Only a fifth of the respondents thought that politicians did not put public funds in their pocket. A few of them went further and stated that they could not blame them; they would do the same in that position. The view may be extreme, but it appears to express a tendency in the culture." Michel de Salaberry, op. cit., p. 93.

(députation, partis politiques traditionnels);

(étude de Salaberry)

soit au niveau des services de bien-être; (étude McPherson)

2) l'absence de participation de la population dans

l'allocation des ressources gouvernementales:

soit au niveau de la représentation politique

(patronage ou mythe du patronage); (étude de

Salaberry)

soit au niveau des services de bien-être; contrôle des services octroyés à la "clientèle" des "défavorisés"; (étude McPherson).

Ces deux études ont été faites vers 1968. La situation a certes évolué depuis. La composition de la population hulloise a elle-même beaucoup changé. Nous avons assisté à la naissance de nouveaux quartiers résidentiels de même qu'à l'afflux d'une nouvelle classe moyenne, composée en majorité de fonctionnaires fédéraux francophones. De plus, la fermeture de plusieurs usines a nécessairement diminué la proportion de la population ouvrière de la ville⁷. Hull en 1973 n'est plus uniquement le ghetto ouvrier de la région de la capitale nationale. Les banlieues hulloises ont graduellement

7 Les données de ce changement démographique ne sont pas encore accessibles.

encerclé le ghetto (l'Ile de Hull), et celui-ci est appelé sous peu à disparaître.

Depuis 1968 aussi, hormis le programme d'intégration de Hull dans une future capitale nationale qui a amené l'érection d'édifices fédéraux et la transformation graduelle de Hull en une "ville de fonctionnaires", des organismes populaires ou organismes communautaires ont vu le jour. Ce sont des organisations qui soit:

- regroupent des citoyens autour d'un problème commun (expropriation, logement, santé, etc.) en vue de trouver une solution à ce problème par un cheminement de groupe; ce sont les comités de citoyens, qui sont regroupés à Hull sous la bannière de l'Assemblée Générale de l'Ile de Hull⁸;
- ou donnent des services à la population et revendiquent leur appartenance aux "masses", à la "base". Théoriquement, les citoyens, s'ils n'en sont pas les instigateurs, ou les gérants, en sont les bénéficiaires et contrôlent les organes décisionnels de ces organismes. Ceux-ci fonctionnent généralement à base de subventions gouvernementales plus directes que les

⁸ L'AGIH a changé son nom en avril 1973 à celui de "Regroupement des comités de citoyens de Hull" (RCCH). Notons ici le souci d'englober l'ensemble de la ville de Hull, et non pas seulement son ghetto ouvrier, souci qui reflète l'évolution démographique de la ville. Nous avons cependant conservé l'ancien nom dans le texte, puisque c'est celui qui était utilisé lors de la recherche.

comités de citoyens. Ce sont par exemple l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO), le Conseil de développement social de l'Outaouais (CDSO), appelé à disparaître en vertu du Bill 65 sur la réorganisation des services de santé et des services sociaux, l'Association des locataires de l'Outaouais (ALO)⁹.

Ces deux sortes d'organisations sont nées à Hull du blocage qui existait au niveau des organes décisionnels: et les partis politiques, véhicules traditionnels de l'expression du sentiment politique¹⁰, et les services de bien-être étaient fermés à toute participation, à toute possibilité de formation d'une nouvelle élite représentative des nouveaux secteurs de la classe moyenne qui se développaient à Hull. Les canaux traditionnels de participation à la vie politique étant fermés, on assista donc à une prolifération d'organismes populaires. Ceux-ci se concentrèrent principalement dans le secteur le plus défavorisé de la ville, dans l'Ile de Hull¹¹. Il s'agissait pour eux de revendiquer un mot à dire

9 Nous avons dressé une liste sommaire de ces organismes à l'Annexe II.

10 "These years (following 1968) saw the development of a host of organizations which are beginning to challenge political parties (in Hull, this means the dominant Liberals) and with which political parties can hardly compete because of the radical transformation this would imply on their part." Michel de Salaberry, op. cit., p. 160.

11 En 1971-72 par exemple, on pouvait compter au moins une trentaine de tels organismes oeuvrant dans l'Ile de Hull (population d'environ 22,000 habitants). C.L.S.C.--ILE DE HULL, document de travail, Hull, polycopié, 1973.

dans la prise de décision au niveau de l'allocation des ressources à Hull pour ceux-là mêmes que touchait cette allocation, les "défavorisés".

Hypothèses

A notre avis, les organismes populaires, bien que mettant l'accent sur la participation et l'implication de la population "défavorisée" en leur sein, ne sont pas contrôlés par celle-ci mais plutôt par des éléments se rattachant à cette nouvelle classe moyenne qui, comme l'affirme Michel de Salaberry, ne pouvant utiliser les véhicules politiques traditionnels pour s'exprimer, s'est vue forcée de créer un réseau parallèle. Les "centres nerveux" de ce réseau parallèle ont tendance à affronter continuellement les "centres nerveux" traditionnels dans leur effort en vue d'obtenir une certaine crédibilité politique, crédibilité qu'ils acquièrent à travers des campagnes telles "l'Outaouais à l'Urgence" (1972-73). Celle-ci a donné lieu en effet à l'affrontement des deux réseaux pour le contrôle de l'allocation des ressources de bien-être à la population. A première vue, les forces en présence dans cet affrontement semblaient être d'une part le député-ministre Oswald Parent et sa clique, et de l'autre, la population de la région¹². Mais comment cette "population"

¹² Rappelons à cet effet qu'une pétition s'attaquant aux positions de M. Parent a rassemblé en mars 1973 au-dessus de 30,000 signatures dans la région de l'Outaouais.

était-elle structurée? Ce sont l'ACEFO et le CDSO¹³ qui en ont pris la direction, de concert avec l'AGIH; et ces deux premiers organismes ont toujours connu une constitution très verticale, où la permanence (en l'occurrence un "centre nerveux") et non la population contrôlait l'organisme¹⁴. Quant à l'AGIH, notre étude révélera si la population contrôle ses politiques et ses actions.

Nous soutenons dans cette étude que la population est une fois de plus exclue du processus décisionnel et de l'allocation des ressources au niveau des organismes populaires (AGIH y compris), même si ceux-ci, tout au moins les éléments qui les contrôlent, s'appuient fortement sur elle dans leur affrontement avec les "centres nerveux" de la politique traditionnelle.

13 Ce sont l'ACEFO et le CDSO qui ont convoqué, à l'automne 1972, une vingtaine d'organismes afin d'étudier le problème de la santé dans la région. Ce sont eux qui ont recueilli les premières informations en ce sens. Ensuite, les vingt ont agi ensemble, bien que le CDSO soit demeuré en tout temps au coeur des opérations (coordination, compilation des pétitions, etc.). Le Front commun de la Santé (ou "l'Outaouais à l'Urgence") a ensuite fait alliance avec le bureau médical de l'Hôpital Sacré-Coeur pour réclamer du gouvernement provincial un deuxième hôpital dans l'Outaouais. Le Droit, octobre 1972--avril 1973.

14 Cette affirmation est confirmée par les observations de l'auteur ainsi que le grand nombre d'entrevues menées avec les membres de l'AGIH, qui, comme on le sait, est un des organismes où la participation des membres est la plus élevée; beaucoup ont affirmé ne pas connaître l'ACEFO ou le CDSO plus que de nom, ne pas connaître leurs activités. Ce qui prouve l'existence d'un certain manque de contact avec la "population".

Afin d'opérationnaliser cette hypothèse et puisque le but générique des organismes populaires était la participation des "défavorisés" aux décisions qui les concernent, nous avons éliminé systématiquement de cette étude tous les groupes qui ne revendiquent pas une clientèle de cet acabit, c'est-à-dire certaines coopératives et groupes de pression formés uniquement par des représentants de cette classe moyenne¹⁵. Nous avons aussi mis de côté tous les organismes de service, et nous nous sommes restreints à l'AGIH, qui rassemblait et rassemble toujours de l'avis de tous le plus grand nombre de participants issus de la "population", contrairement aux organismes de service qui règle générale sont soit des regroupements d'organismes (c'est le cas de l'ACEFO), ou encore sont dotés d'une structure assez hiérarchique et ne font appel à la population "at large" que sporadiquement (c'est le cas du CDSO et du CRDO, entre autres)¹⁶. Au sein de l'AGIH nous avons voulu isoler la relation animateur-membre de comité de citoyens, relation qui est indicative de l'importance ou plutôt du rôle de l'animateur au sein du comité de citoyens, soit,

15 Citons par exemple un groupe de coopérants actifs des Caisses populaires (SACPOP).

16 Cette décision de restreindre l'analyse à l'AGIH a été prise à contrecœur; notre plan initial était d'inclure une analyse des organismes de service, qui nous aurait permis de mieux opérationnaliser notre hypothèse. Le temps ainsi que l'envergure limitée de cette étude nous ont cependant empêché de mener ce projet à terme.

en d'autres termes, du rôle du membre dans le processus décisionnel de l'AGIH et de son propre comité.

Méthodologie

L'étude a été entreprise en tant que telle au mois d'août 1972. Les données que nous avons recueillies concernent donc directement la période d'activité 1972-73, de septembre à mai environ. D'importantes observations sur ces organismes ont été faites par l'auteur au cours de l'année précédente. En effet, de mai 1971 à mai 1972, l'auteur a travaillé à la permanence de la Coopérative d'Information de l'Outaouais: notes, documents et observations datant de cette époque ont sous-tendu ce projet de recherche.

Les données que nous avons recueillies pour cette étude sont de trois ordres. En premier lieu, il s'agit de notes et d'observations effectuées par l'auteur au cours des deux années de mai 1971 à mai 1973, selon la technique de l'observation participante: conversations avec les acteurs principaux de ce milieu, participation aux actions, documents recueillis, etc. En deuxième lieu, nous avons utilisé certaines données de base d'une recherche d'évaluation de l'AGIH menée entre novembre 1972 et avril 1973, à laquelle l'auteur a travaillé, sous la direction du professeur C. Andrew, et en collaboration avec deux autres chercheurs de l'Université d'Ottawa. En troisième lieu, enfin, nous avons bâti un questionnaire en profondeur que nous avons administré à six (6)

membres ou ex-membres de comités affiliés à l'AGIH. Il va de soi que nous avons recueilli en outre nombre de données sur la région, sur les organismes communautaires, sur les services de bien-être: articles de journaux pour la période allant de septembre 1972 à avril 1973, comptes rendus de réunions de l'AGIH et d'autres organismes, publications en provenance de ces organismes, etc. Une description plus détaillée de chaque technique employée sera incluse à l'endroit approprié.

Nous voudrions souligner ici l'évolution qu'a connue le projet de recherche initial. Nous avons eu en effet comme point de départ l'hypothèse de la non-participation du secteur "défavorisé" de la population hulloise au processus décisionnel qui les concerne, et la présence d'une nouvelle élite issue de la classe moyenne. Nous avons voulu cerner ce phénomène, en essayant de décrire et d'analyser par ce biais le milieu des organismes communautaires de Hull, où régnaient la méfiance, les hermétismes, les cliques (ou "centres nerveux"), le patronage, bref les mêmes traits que ceux des groupes de la politique traditionnelle dans la région. Nous avons l'intention d'étudier à la fois les comités de citoyens de l'AGIH, et les organismes de service tels l'ACEFO, le CDSO, le CRDO, l'ALO, afin de tirer une conclusion générale sur la configuration politique de ce milieu.

Il va de soi que l'absence de participation des citoyens au sein des organismes communautaires aurait confirmé

l'hypothèse de la création d'une nouvelle élite par le truchement de ces organismes, confirmant l'énoncé de Robert Michels. Malheureusement, comme nous l'avons souligné précédemment, nous avons dû laisser tomber l'étude des organismes de service. Nous croyons cependant que quoique cette omission rende l'étude moins complète, la preuve de notre énoncé peut être faite en restreignant l'analyse à l'AGIH, puisque cet organisme a connu depuis 1968 le plus haut taux de participation active de la "population". Si la participation de la population dans la prise de décision au sein de l'AGIH est minime, la preuve sera faite que la population des "défavorisés" n'a pas encore son mot à dire dans les décisions qui la concernent, même au niveau de ses propres structures, de ses propres représentants.

L'AGIH a été mise sur pied sous l'impulsion de l'Evêché de Hull. Les premières rencontres réunissent en majorité des prêtres et des religieux. A partir d'"enquêtes-participation"¹⁷, ces gens ont formé des comités de citoyens dans l'Ile de Hull. La majorité des membres de l'AGIH sont laïcs, bien que la plupart des animateurs des comités soient membres du clergé.

17 L'enquête-participation est une technique qui a pour but de faire enquête sur un problème socio-économique tout en recrutant chez les interviewés des membres d'un futur comité qui verrait à le résoudre. Pour plus de renseignements, voir: G. LeBoterf, "Objectifs, déroulement et signification politique des enquêtes-participation", International Review of Community Development, vol. 6, no. 21-22, décembre 1969, pp. 77-94.

Pour l'AGIH donc, nous voulions "essayer de faire enquête sur l'influence des animateurs sociaux des comités, voire sur l'influence de la méthode d'animation sociale et même de l'Eglise sur le membre"¹⁸. Notre but est demeuré à peu de choses près le même; nous visons maintenant plus précisément l'étude de la relation entre animateur et animé au sein des comités, et entre l'animé (c'est-à-dire le membre-participant d'un comité) et l'AGIH centrale¹⁹. Pour ceci, nous nous sommes servi tel que prévu de six (6) entrevues en profondeur faites avec les membres de trois (3) comités, afin de sonder leur niveau d'information, leur motivation, la compréhension qu'ils ont des problèmes qu'affronte leur comité, du fonctionnement du comité et de l'AGIH. La sélection des membres à interviewer s'est faite en fonction de ceux qui ne jouaient pas un rôle de leader dans leur groupe. Ces entrevues seront comparées avec les entrevues de membres et d'animateurs faites dans le cadre de la recherche d'évaluation de l'AGIH.

La seconde technique que nous avons prévue afin d'opérationnaliser notre hypothèse s'inspirait de la technique

18 Extrait du projet de thèse soumis par l'auteur au département de science politique de l'Université d'Ottawa.

19 Le terme "AGIH centrale" sera utilisé dans le texte pour désigner la direction, la permanence ainsi que les organes centraux de l'AGIH, par opposition aux comités.

du "time-budget schedule" de Bolton et Kammeyer²⁰. Nous voulions enquêter sur les intérêts que défendent les permanents des organismes de service, ainsi que sur le milieu dans lequel ils opèrent. Nous avons choisi un échantillon de six (6) permanents des organismes les plus influents (les organismes-clef dans l'élaboration des Fronts communs, ou des mouvements d'ensemble de la quasi-totalité des organismes communautaires de la région), soit l'ACEFO, le CDSO, et le CRDO. Ces permanents auraient été appelés à remplir un rapport de leurs activités au cours d'une période choisie de vingt-quatre (24) heures: réunions, téléphones reçus et faits, rencontres privées et publiques. Nous aurions pu ainsi déterminer, quoiqu'encore de façon très générale, leurs "contacts", à savoir si, c'était là notre hypothèse, ils ne rencontreraient pas presque exclusivement d'autres permanents et officiels d'organismes et que c'est en leur compagnie que les décisions seraient prises. D'un côté, nous aurions eu l'analyse des membres de l'AGIH, donc de la "base", de la "population", et de l'autre un aperçu du processus de prise de décision au sein des organismes de service.

Le projet était ambitieux, nous avons dû le passer au couteau. C'est ainsi que malheureusement nous ne pourrions

20 Charles D. Bolton et Kenneth C.W. Kammeyer, The University Student: a Study of Student Behavior and Values, New Haven, Conn., College and University Press, 1967. Nous avons décrit cette approche à l'Annexe III.

avoir de données concluantes sur la formation d'une nouvelle élite à Hull, sur l'éloignement de la population des centres décisionnels des organismes communautaires; nous devons nous contenter d'indications et de tendances générales. Nous ne pourrons pas non plus brosser de tableau général du milieu des organismes populaires à Hull, nous voyant restreint à l'AGIH.

La démarche suivie au cours de cette recherche a donné lieu à beaucoup de tâtonnements. Nous espérons que malgré ceci, nous aurons su brosser un tableau juste de cet aspect important de la réalité politique hulloise.

CHAPITRE II

Ayant limité notre étude à l'AGIH, nous croyons utile de donner au lecteur dans ce chapitre une idée de comment cet organisme s'enclenche dans le contexte politique hullois, quelles sont les forces qui ont vu à sa naissance, comment son évolution reflète celle de l'ensemble politique. Nous étudierons entre autres les tentatives effectuées dans la dernière décennie par divers groupes afin de participer au processus décisionnel en matière de bien-être, ce mouvement reflétant la fermeture des mécanismes politiques traditionnels de même que la lente formation de la classe moyenne en tant que groupe de pression. Nous nous sommes basés pour ce travail sur l'étude de James McPherson¹, sur des entrevues d'acteurs dans le milieu des organismes communautaires², ainsi que sur l'épluchette du quotidien local, Le Droit. Pour l'historique de la période allant de septembre 1972 à mars 1973, nous avons également consulté nos dossiers

1 James McPherson, op. cit.; l'étude de McPherson est centrale non seulement parce qu'elle est une des seules études concernant l'époque à Hull, mais aussi parce que le domaine qu'il a étudié est essentiel en ce qui a trait à la participation de la population hulloise à la prise de décision politique avant l'arrivée des organismes communautaires.

2 Il s'agit, en particulier, pour ce qui est de l'historique des organismes communautaires, des entrevues de Gabriel Ricard, Directeur du Service de recherche au Service Social de l'Outaouais et témoin de l'évolution du milieu à partir de 1965; d'Isidore Ostiguy, de Raymond Levac et de Laurette Strasbourg, animateurs à l'AGIH.

personnels ainsi que ceux de certains organismes. La description de l'AGIH relève en particulier d'articles publiés dans la revue Prêtres et Laïcs, d'une étude de Mario Carota³, de la recherche de Caroline Andrew⁴, de dossiers personnels ainsi que de textes publiés par l'AGIH.

La ville de Hull

La ville de Hull est le centre urbain le plus important de l'Aire (provinciale) économique No. 7, qui comprenait en septembre 1972 les comtés de Hull, Gatineau, Papineau, Pontiac et Labelle. En tant que métropole et capitale régionale, elle est le centre de l'activité religieuse, éducative et administrative de la région, au niveau provincial. Elle joue un rôle important au niveau de la planification économique régionale.

Sa proximité d'Ottawa lui confère cependant un caractère particulier. Bien que Hull fasse montre de toutes les caractéristiques socio-économiques propres au Québec, Ottawa constitue pour elle, depuis les dernières années surtout, un pôle d'influence économique dont l'importance va en grandissant.

³ Mario Carota, Le mouvement des comités de citoyens à faible revenu du Canada urbain, Ottawa, Association canadienne des services communautaires, polycopié, février 1970.

⁴ Caroline Andrew et alii, Assemblée Générale de l'Île de Hull; Projet d'évaluation: Rapport final, Hull, Centre Outaouais de documentation et de recherche, polycopié, 1973.

La présence du gouvernement fédéral à Ottawa n'a pas peu d'influence sur l'économie et la politique de la région de l'Outaouais québécois. Celui-ci est en effet maintenant bien établi à Hull comme l'employeur le plus important. Les commerces d'Ottawa attirent la majeure partie de la clientèle de Hull. Les structures politiques se doublent du fait que le gouvernement fédéral s'attribue la responsabilité du développement économique de la région de Hull comme partie intégrante de la capitale nationale.

Néanmoins, Hull demeure

une sorte de faubourg ouvrier de la grande ville, une banlieue à bon marché (d'Ottawa)⁵.

Alors que 15.8 pourcent de la population active d'Ottawa avait en 1961 un revenu annuel supérieur à \$6,000, ce n'était le cas que de 5.2 pourcent de la population active de Hull. Et alors que 51.7 pourcent de la force de travail à Ottawa était dans la catégorie des collets blancs, seulement 30.0 pourcent de la force de travail hulloise se situait dans cette catégorie, hormis le fait que le taux de chômage à Hull soit le double de celui d'Ottawa⁶. De même, 10.0 pourcent de la population totale d'Ottawa a atteint le niveau universitaire alors que ce n'est le cas que de 3.9 pourcent de la population de Hull.

⁵ Raoul Blanchard, Etudes canadiennes: III, le pays d'Ottawa, Grenoble, Allier, 1949, p. 106.

⁶ Recensement du Canada (1961), 3.3-9, dans Michel de Salaberry, op. cit., p. 26.

Et 30.6 pourcent de la population de Hull n'a pas dépassé l'école primaire, alors que c'est le cas de 18.7 pourcent de la population d'Ottawa⁷. En ce qui touche le niveau de vie, 22 pourcent des unités d'habitation à Hull n'a ni bain ni douche⁸, alors qu'à Ottawa il ne s'agit que de 4 pourcent; d'autre part, 31.5 pourcent des unités habitationnelles a un taux d'occupation supérieur à une personne par chambre à Hull, ce qui est trois fois plus qu'à Ottawa.

En 1971, la ville de Hull comprenait plus de 92 pourcent de francophones, et à peu près 96 pourcent de catholiques⁹. Il est intéressant de noter que la proportion de francophones à Hull est passée de 7 pourcent en 1851¹⁰, à 93 pourcent en 1961¹¹, pour redescendre à 92 pourcent en 1971. Nous

7 Recensement du Canada (1961), 1.2-10, dans Michel de Salaberry, op. cit., p. 27.

8 Claude Létourneau ("L'Île de Hull, un défi aux chrétiens", Prêtres et Laïcs, vol XIX, no 10, décembre 1969, p. 546) cite le chiffre de 26 pourcent pour l'Île de Hull. Il affirme d'autre part que, "selon les critères établis, plus de 55% des maisons de l'Île de Hull sont dans un état de détérioration avancée (détériorées à plus de 35%)".

9 Extrait du recensement municipal de Hull, 1971-72, cité dans Le Progrès de Hull, édition du 5 novembre 1972, et dans l'Ottawa Citizen, daté du 30 septembre 1972. Nous avons malheureusement pu faire très peu usage de ce recensement parce que les données n'étaient pas compilées au complet au moment de l'enquête. Seules quelques données générales, du genre que nous citons ici, étaient disponibles.

10 Lucien Brault, Hull 1800-1950, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1950, p. 229.

11 Recensement du Canada (1961), 1.2-9, dans Michel de Salaberry, op. cit., p. 25.

pouvons attribuer cette dernière baisse à l'intégration graduelle de Hull dans l'économie métropolitaine d'Ottawa.

Quant au premier changement, il est dû à certains facteurs historiques relevant de la colonisation. Ce sont des colons américains qui ont peuplé la région de Hull. L'agriculture s'y est rapidement effacée en tant qu'activité économique de première importance au profit de l'industrie forestière, attirant dans la région une force de travail essentiellement francophone: en 1871, elle constitue déjà 54 pourcent de la population.

D'autre part, l'expansion de l'empire américain et de ses grandes corporations anonymes après la seconde guerre mondiale provoqua, au Québec comme dans l'Outaouais, un deuxième mouvement d'industrialisation allant de pair avec de vastes mouvements de population vers les centres urbains, renforçant ainsi les concentrations de force de travail d'origine francophone. Et si l'industrie des services et l'industrie manufacturière passent aux mains d'une élite francophone issue de milieux de marchands, de petits hommes d'affaires et de professionnels, les industries d'importance restent aux mains des anglophones.

Au moment de notre étude, Hull était donc proie à des changements profonds d'ordre économique, démographique, et jusqu'à un certain point politique. Le gouvernement fédéral s'implantait à Hull aussi bien physiquement, par la rénovation

complète du centre-ville, qu'économiquement, par l'expropriation de la source d'emploi la plus importante après lui, l'usine de pâtes et papier E.B. Eddy¹². Fruits des expropriations nombreuses ainsi que du développement rapide de la ville, les nouveaux quartiers champignonnent, cependant que l'Ile de Hull, cet îlot défavorisé qui depuis toujours a constitué le coeur de la ville, s'effrite, se décompose lentement¹³.

12 L'exploitation forestière est menée dans l'Outaouais par les compagnies suivantes: Consolidated Paper, MacLaren, Canadian International Paper (CIP), E.B. Eddy, ainsi que par certaines autres compagnies satellites: International Plywoods, Masonite of Canada. Les autres grosses industries de la région sont: Canada Cement, Canada Packers et Holden Manufacturing (ciment, emballage de la viande et textiles, respectivement).

13 L'Ile de Hull était constituée jusqu'en 1972 par les quartiers de Laurier, Frontenac et Montcalm, dans le centre-ville de Hull, entre le Ruisseau de la Brasserie et la Rivière Outaouais. L'Ile de Hull comme quartier se rapproche considérablement de la description que fait Louis Favreau de certains quartiers populaires de Montréal:

"Les quartiers populaires sont issus du développement industriel de la fin du XIX^e siècle (la vieille industrie secondaire: textile, chaussure...), ils se sont bâtis à l'ombre de l'entreprise... On peut y dégager les caractéristiques suivantes: situation d'isolement et homogénéité sociale. --Quartier plus populaire qu'ouvrier: où l'unité est moins socio-professionnelle que culturelle. --Quartier où s'est développé un certain type de vie sociale et culturelle (particulier par rapport à l'ensemble métropolitain). --Le cadre de référence c'est le sentiment d'appartenir à un quartier précis. L'unité de voisinage domine. --Barrières sociales difficilement franchissables, et sentiment de distance culturelle ("on n'a pas ce que tout le monde a")."

Louis Favreau, Analyse sociologique des quartiers dans lesquels nous travaillons, Montréal, Conseil des Oeuvres de Montréal, polycopié, 1969, pp. 1-2.

C'est dans ce secteur que l'AGIH concentrera son

Débat dans le secteur du Bien-être

Dans l'Outaouais comme dans plusieurs autres régions du Québec, l'économie contrôlée par la communauté locale se concentre dans quelques entreprises manufacturières, dans l'agriculture, dans la vente au détail et dans les services. Traditionnellement, selon McPherson, ce sont les personnes engagées dans les services qui ont été les plus actives dans les domaines du bien-être, de l'éducation, ainsi que dans la politique locale.

Ces "entrepreneurs"... forment le "centre nerveux" d'un réseau qui, sous l'influence morale de l'Eglise catholique, définit la plupart des situations, des problèmes, et tente d'apporter des solutions pour la collectivité... Il est probablement mieux représenté par les organisations telles que les Chambres de Commerce, les marchands de la rue Principale, et, plus récemment, par le Conseil Economique de l'Outaouais¹⁴.

C'est l'évolution de ce "centre nerveux" au cours de la dernière décennie qui nous intéresse, spécialement en ce qui a trait au domaine du bien-être. En effet, c'est à force de dissensions et d'oppositions dans le domaine du bien-être à ce centre nerveux que se forment les organismes communautaires. A travers ce processus nous pouvons détecter la configuration du "réseau" dont parle McPherson, ainsi que des

13 (suite) action. Il est donc important de noter à ce sujet que c'est une communauté en voie de disparition qui s'effrite peu à peu au cours des années que dure la tentative d'animation.

14 James McPherson, op. cit., p. 94.

contre-réseaux qui se formeront graduellement¹⁵.

A partir de 1955, McPherson observe en effet, au niveau des acteurs dans le domaine du bien-être, une opposition grandissante entre ces entrepreneurs, les "éléments de contrôle traditionnel", et un groupe nouveau, qu'il nomme les "éléments de contrôle professionnel"¹⁶. Ces derniers, employés principalement dans le domaine de la santé publique et du bien-être, s'opposent de plus en plus vigoureusement à ce que les "éléments de contrôle traditionnel" se réservent exclusivement le contrôle des décisions en matière de bien-être. Ils y voient le risque de l'instabilité politique, qui fut évident entre autres dans la lutte entre deux factions du parti Libéral pour le contrôle d'une corporation chargée de la mise sur pied d'un foyer de vieillards. C'est pourquoi, lorsqu'il est question de mettre sur pied à Hull un hôpital psychiatrique ainsi qu'un hôpital pour malades chroniques, accompagnés de "certains éléments bureaucratiques du gouvernement et (de) certains acteurs locaux influents", les "éléments de contrôle professionnel" s'opposent aux "éléments de contrôle traditionnel" afin que

15 "Quoiqu'ils se soient toujours opposés à la clique d'Oswald Parent, (les organisateurs communautaires et animateurs sociaux) ils ont adopté le même mode de fonctionnement qu'eux". Entrevue avec Gabriel Ricard, Service Social de l'Outaouais, le 21 mars 1973.

16 James McPherson, op. cit., p. 90.

la corporation soit le plus possible à l'épreuve de l'instabilité politique en ayant dans le groupe qui prendrait contrôle de la corporation beaucoup plus de couleur politique que le groupe des initiateurs avait projeté¹⁷.

Ces "éléments de contrôle professionnel" prennent de plus en plus intérêt à la prise de décision en matière de bien-être. Ceci s'illustre dans la tentative de mise sur pied d'un Conseil de Bien-être régional, processus dont les premières velléités se sont exprimées en 1955¹⁸, mais dont les premières démarches concrètes ne se feront qu'en 1966, et dont l'action se confinera largement au cercle des éléments professionnels, touchée de temps en temps par l'intervention des éléments plus traditionnels du réseau.

En mars 1966¹⁹ la Chambre de Commerce et le chapitre local de la Corporation des travailleurs sociaux se mettent d'accord sur la nécessité de la fondation d'un Conseil de Bien-être, qui serait en quelque sorte le sommet des rencontres des leaders du bien-être dans la région. Malgré les

17 Ibid., p. 91.

18 C'est Roch Parisien, Directeur du Service Social de l'Outaouais, qui a exprimé la nécessité d'un Conseil de Bien-être dans l'Outaouais pour la première fois. "L'Outaouais constituait avec une ou deux autres régions du Québec une exception puisque depuis 1932 se sont fondés ailleurs dans la province des Conseils de Bien-être régionaux". Paul Leguerrier et Rosaire Cormier, "Rapport du Service d'organisation communautaire", dans Service Social de l'Outaouais, Rapport annuel 1970-1971, Hull, polycopié, p. 33.

19 Noter la présence de cet "élément de contrôle traditionnel".

frictions qui se développent entre le Service Social de l'Outaouais et la Fédération des Oeuvres en août de cette même année, ces deux organismes de même que le chapitre local de la Corporation des travailleurs sociaux seront présents à la première réunion du comité de fondation du Conseil de Bien-être, qui aura lieu en décembre 1966.

Entretiens, au mois de novembre, un groupe de travailleurs sociaux professionnels entreprennent des démarches afin d'intéresser l'Eglise au projet de Conseil de Bien-être²⁰. Le Révérend McHume de la part de l'Eglise protestante, et l'abbé Brunel, conseiller de l'Evêque, représentant l'Eglise catholique, sont appelés à participer à une réunion à ce sujet. Des personnes influentes au niveau du bien-être sont aussi approchées. Malheureusement, quoique le clergé protestant ait donné son appui au projet, le clergé catholique s'en désintéresse totalement.

Le comité de fondation du Conseil de Bien-être fonctionne au ralenti au cours de l'année 1967. Le 7 novembre 1967 cependant a lieu une réunion convoquée par le Service Social de l'Outaouais, au niveau des professionnels dans le domaine du bien-être. C'est alors que le Directeur médical de l'Hôpital Sacré-Coeur, le Dr Lachance, prend en main le

20 Noter que l'Eglise (catholique) de Hull a jusqu'à présent appuyé les "éléments de contrôle traditionnel". Voir à ce sujet la note 14 du présent chapitre, ainsi que la citation à laquelle elle se rattache.

projet et propose la formation d'un nouveau comité, duquel la Chambre de Commerce sera cette fois-ci définitivement exclue.

L'action entreprise par les travailleurs sociaux sera donc continuée par les membres de la profession médicale rattachés à l'Hôpital Sacré-Coeur. A la première réunion de ce nouveau comité le 27 novembre suivant, malgré le consensus obtenu quant aux objectifs du futur Conseil, une dissension s'ébauche entre les professionnels les plus âgés et les plus jeunes quant aux stratégies à adopter. Les premiers réclament la création de structures comme prérequis à tout engagement dans l'action. Les plus jeunes veulent au contraire développer des contacts avec des groupes dans les secteurs défavorisés avant de créer ces structures. En 1968, le débat se centre sur les démarches d'incorporation que les jeunes professionnels veulent retarder, craignant en effet que celle-ci ne permette au leadership, dont ils ne veulent pas, de prendre en main le Conseil de Bien-être. Bien que le contrôle de ces réunions ait graduellement été remis aux mains des professionnels les plus jeunes, ceux-ci se sont de plus en plus désintéressés de l'affaire et se sont graduellement engagés dans des projets d'animation sociale. Les réunions de ce comité aboutirent finalement à une impasse; elles soulignèrent néanmoins une préoccupation certaine de la part des professionnels de la santé de "chercher une formule différente

des Conseils de Bien-être traditionnels, formule considérée comme impuissante à résoudre de véritables problèmes sociaux"²¹.

Création des organismes communautaires

Cet effort en vue de la création d'un Conseil de Bien-être régional a servi de catalyseur à deux groupes distincts. Premièrement, le groupe des jeunes professionnels, en majorité des travailleurs sociaux, s'est sevré du processus traditionnel de prise de décision en matière de bien-être, désintéressé de l'approche traditionnelle du service social, et tourné vers l'animation sociale. En septembre 1968, ils organisent une première session d'animation; des professionnels, employés de divers corps intermédiaires (SSO, VON, etc.), y assistent.

D'autre part, l'Eglise de Hull a subi un processus de conscientisation à travers les efforts faits par les travailleurs sociaux pour les intégrer au projet de Conseil de Bien-être. A l'hiver 1966-67 en effet, on forme un "comité de pastorale et d'action sociale" en vue de "découvrir une pastorale qui tienne compte de toutes les réalités sociales du milieu"²². Ce comité se dissout après être arrivé à la conclusion que la pastorale qui s'impose pour l'Ile de Hull est d'ordre missionnaire. Vers septembre 1967, sur l'invitation

21 James McPherson, op. cit., p. 85.

22 Roger Poirier et Isidore Ostiguy, "Histoire de notre cheminement pastoral", Prêtres et Laïcs, vol XIX, no 10, décembre 1969, p. 553.

de l'Evêque et avec l'approbation des curés de l'Ile, arrive une équipe de Capucins chargée d'entreprendre un travail missionnaire auprès des pauvres de l'Ile. Un travail d'interrogation qui regroupe ces Capucins et les prêtres des paroisses de l'Ile débouche après sept mois sur la conviction commune à tous que "l'animation sociale apparaît comme le moyen le plus apte à aider les défavorisés et à susciter la promotion humaine du milieu"²³. Ce groupe organise en juin 1968 une semaine d'animation, dans le but de "préciser (les) objectifs (du groupe) et s'engager à fond dans les avenues encore imprécises du renouveau"²⁴. Cinq laïcs seront invités à faire partie du groupe.

Au terme d'une réunion mouvementée qui a lieu à l'automne 1968, les deux groupes d'animation s'accordent pour fonder un organisme commun, l'AGIH²⁵. On se divise les tâches: les membres de la tendance cléricale se consacreront à une enquête-participation tout au long de 1969, et le groupe des jeunes professionnels prendra en charge le premier comité de citoyens créé dans l'Ile de Hull, le comité de l'Aire 6.

23 Ibid., p. 554.

24 Ibid.

25 "...Hull... est à peu près la seule ville du pays où l'Eglise institutionnelle se mêle directement d'animation sociale et d'organisation de comités de citoyens". Mario Carota, op. cit., p. 69. M. Carota a effectué un recensement des groupes de citoyens à faible revenu à travers le Canada.

Dans les premiers mois de 1970 cependant, à la suite de conflits entre les deux tendances, les travailleurs sociaux qui servaient d'animateurs au comité de l'Aire 6 se retirent de celui-ci ainsi que de l'AGIH. Ils se tournent alors à la coordination de l'action sociale dans l'Outaouais, travaillant à la mise sur pied d'un Conseil de Développement social pour la région, dont le but serait de

rejoindre non plus les distributeurs de services, mais les individus susceptibles d'avoir recours aux différents services, soit les consommateurs²⁶,

et dont l'assemblée de formation a lieu en septembre 1970.

Au cours de 1970-71, le Conseil de Développement social de l'Outaouais (CDSO) aide au lancement d'une ACEF (Association coopérative d'économie familiale) dans la région,

mouvement d'aide aux familles en difficulté avec les problèmes de notre société de consommation²⁷,

de même que d'une coopérative d'habitation, d'une coopérative d'information (ACIO), ainsi qu'à l'implantation de l'Université du Québec et à l'avènement d'un Conseil de Développement (CRD) dans la région²⁸.

Au cours de 1969 et 1970 d'autre part, l'AGIH se dédie à former des comités de citoyens, par le biais de

26 Paul Leguerrier et Rosaire Cormier, op. cit., p. 31.

27 Ibid., p. 34.

28 Ibid.

l'enquête-participation²⁹, avec l'idée de

mettre sur pied un puissant organisme central de citoyens qui pourrait aider d'autres comités de citoyens autonomes mais liés tous ensemble par un sentiment d'appartenance collective à cet ensemble de groupes de citoyens³⁰.

La création de comités continue aussi tout au long de 1971, avec cette différence cependant qu'il ne s'agit plus de regrouper des gens pour faire face au problème d'expropriation, mais plutôt de créer des services pour les secteurs défavorisés de la population: un comptoir alimentaire, une coopérative de menuiserie, une Maison du Chômeur, par exemple, sont créés. Cette tendance à la mise sur pied de services continue jusqu'à l'automne 1972, encouragée par les subventions obtenues de Perspectives-Jeunesse et d'Initiatives Locales. Parallèlement, en 1972, on assiste au remplacement de la vieille garde de l'AGIH par des animateurs plus jeunes, et une conséquente politisation du mouvement, du moins au niveau des animateurs et dirigeants: l'accent sur la pastorale s'amenuise, celui sur l'action sociale s'amplifie. C'est ainsi qu'en 1972-73 se dégagera de nouveau un terrain de rencontre entre les deux tendances des organismes communautaires, cléricale et laïque.

29 Voir à l'Annexe II la liste des comités actuels de l'AGIH. Pour une description plus détaillée de ces comités ainsi que des services offerts par l'AGIH, voir: Caroline Andrew, op. cit.

30 Ibid., p. 64.

Les difficultés financières qu'ont connues tous les organismes communautaires dès 1972 ont sans contredit contribué, sans nécessairement en être la cause principale, au rapprochement entre les diverses tendances de ce milieu. Des actions communes d'envergure sont lancées. Issu du colloque Action-Information du printemps 1972, le groupe CTVO fonctionne à fond en 1972-73³¹. D'autre part, d'octobre à mars la campagne "l'Outaouais à l'Urgence" bat son plein pour l'amélioration des services de santé dans l'Outaouais et à laquelle participent à fond l'AGIH, le CDSO, l'ACEFO, et la presque totalité des organismes communautaires de la région. Ces deux mouvements présentent quelques caractéristiques communes. En premier lieu, la participation de la population se limite à des appels "at large", sous forme de pétition ou de campagne de souscription. La force de ces deux mouvements relève en grande partie, publiquement du moins, sur le nombre de signatures ou d'adhérents obtenus. En deuxième lieu, leur force en tant que groupe de pression n'est véritablement assurée que par l'inclusion de groupes ou personnes qui sont déjà reconnues régionalement, ce qui tend à les détacher de

31 Il s'agit d'une coopérative qui cherchait à obtenir la licence du CRTC pour le deuxième poste de télévision française dans la région Hull-Ottawa.

la base³². Finalement, leur direction est assumée par des permanents ou animateurs, par des professionnels membres de la nouvelle classe moyenne, mais jamais par une personne issue de la "base", dont l'influence tend à diminuer sensiblement au fur et à mesure que se déroule la lutte.

L'alliance consacrée en 1972-73 a connu certaines victoires. Le groupe CTVO a obtenu à l'été 1973 la licence du CRTC, et l'Outaouais à l'Urgence a vu la presque totalité de ses exigences satisfaites par le ministre des Affaires sociales, Claude Castonguay, à l'encontre du député Parent. Cependant, ceci s'est fait en réintégrant dans leurs rangs des représentants de corps intermédiaires exclus depuis 1967. Les acteurs des organismes communautaires, ou si l'on préfère leurs permanents, sont arrivés à la position qu'ils revendiquaient dès 1966, à la participation à la prise de décision dans le domaine du bien-être en particulier; la question reste ouverte à savoir si la population des défavorisés a obtenu droit de parole à travers ce mouvement.

L'AGIH

Le mode de fonctionnement de l'AGIH, lors de l'apogée de ses activités en 1972, appelait une dépendance assez forte

32 Le mouvement "l'Outaouais à l'Urgence" n'a eu de force réelle qu'au moment où les membres de la profession médicale, le conseil d'administration ainsi que le directeur médical de l'Hôpital Sacré-Coeur se sont joints à lui. (Entrevue avec Gabriel Ricard, op. cit.) De même, le mouvement CTVO a pris de la force lorsque ses dirigeants ont été remplacés par des personnes "plus respectables" et lorsque l'ACFO en est devenue membre.

des comités face à l'AGIH centrale, due, selon Caroline Andrew, à l'énorme influence des animateurs sociaux. Par contre, les liens entre les comités étaient très faibles, sinon inexistants. Quoique chaque comité ait un représentant au Bureau de direction de l'AGIH, la plupart du temps aucun rapport n'était exigé de ce délégué, et ainsi l'information donnée au Bureau de direction ne se transmettait que rarement au comité en question. Rares étaient les actions communes à l'AGIH dans son ensemble; chaque comité élaborait indépendamment ses stratégies et ses actions³³.

La récente évolution de l'AGIH ainsi que certaines difficultés de financement³⁴ qu'elle partage avec les organismes de service³⁵, provoquèrent en 1972-73 un mouvement pour la restructuration de celle-ci, où l'on propose l'élimination de l'animateur dans son rôle d'intermédiaire entre

33 Cette description se base sur le travail de C. Andrew, op. cit., p. 66.

34 De 1969 à 1972, l'AGIH a été financée par le biais d'une subvention du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être. En 1973, elle survit à peine au moyen d'une subvention du ministère des Affaires sociales du Québec, qui ne saurait durer.

35 Nombreux sont les organismes qui disparaissent faute de financement: l'ALO, l'ACIO disparaîtront, l'ACEFO aura difficulté à survivre, le CRDO verra couper son budget destiné à la participation, le CDSO disparaîtra suite au Bill 65 qui prévoit d'autre part la création de Centres locaux de services communautaires (CLSC). Beaucoup d'énergies de la part des organismes communautaires se concentreront en 1972-73 dans la mise sur pied d'un CLSC dans l'Ile de Hull.

les comités et l'AGIH, puisque la majorité d'entre eux ne pourraient plus se dédier à plein temps à leurs activités d'animation³⁶.

Notre étude se situe donc au coeur d'un processus de changement important non seulement au niveau régional, mais à l'intérieur même de l'AGIH. C'est ainsi que l'analyse de la portée de ces changements sur le membership de l'AGIH nous permettra d'évaluer sa participation non seulement à l'AGIH, mais aussi à l'évolution du milieu des organismes communautaires.

³⁶ La majorité de ceux-ci ne sont en effet plus rémunérés par l'AGIH en 1973.

CHAPITRE III

L'approche de l'animation sociale adoptée par l'AGIH dans son intervention dans l'Ile de Hull se fonde sur l'idée de la participation de la population de zones économiquement défavorisées aux décisions politiques qui la concernent. Elle prône la formation de "comités de citoyens" qui en soient représentatifs et qui agissent comme groupes de pression face aux autorités gouvernementales. La théorie de l'animation sociale considère que la participation d'un citoyen à un tel comité constitue une forme de participation active à la prise de décisions politiques, et qu'à travers le processus d'animation les membres de ces comités deviendront les "nouveaux leaders" de leurs communautés, prêts et habilités à défendre les intérêts de celles-ci. L'originalité ainsi que la nouveauté de cette approche a grandement influencé, il va sans dire, les théories traditionnelles du développement communautaire. Et son adoption par l'AGIH a déterminé les mécanismes de participation de la population "défavorisée" en son sein. Nous avons donc cru essentiel de consacrer ce chapitre à une description des rouages théoriques de l'animation sociale.

Définition

Bien que les notions d'animation, d'animation sociale, de développement et d'organisation communautaires soient souvent confondues dans le langage courant, chacune garde sa

portée particulière. Tout d'abord, la notion de développement communautaire englobe les notions d'animation sociale et d'organisation communautaire, qui en sont des techniques précises.

Community development can be tentatively defined as a process designed to create conditions of economic and social progress for the whole community with its active participation¹.

L'organisation communautaire pour sa part est une technique qui vise à la formation et à l'organisation de groupes et de services communautaires au sein d'une communauté donnée. Contrairement à l'animation sociale, l'organisation communautaire, technique adoptée par les organismes de service à Hull, n'inclut pas de thérapie de groupe. Le groupe formé par les "organiseurs communautaires" agit essentiellement en fonction d'actions à entreprendre et non pas, comme les groupes formés sous l'égide de l'animation sociale, en fonction de l'évolution interne du groupe et de ses membres².

¹ R.A.J. Philips, "Community Development: the principles", Meeting Poverty, Special Planning Secretariat, p. 1; dans Sheila M. Smith, Citizen Participation in Urban Renewal: a Study of the Concept of Citizen Participation, Thesis, Master of Social Work, University of Toronto, 1968, p. 31.

² Notons ici que les termes organisme communautaire et organisme populaire sont des termes employés dans le "milieu" pour désigner tout regroupement formellement constitué et oeuvrant pour le mieux-être des citoyens défavorisés sous l'égide du thème de la participation. Nous avons donc dans le texte conservé à cette expression sa signification courante, désignant aussi bien les organismes de service que l'AGIH. Aucun lien direct ne devra donc être fait dans le texte entre le terme organisme communautaire et l'expression organisation communautaire.

L'animation sociale a comme point de départ la technique de l'animation, qui se définit de la façon suivante:

L'animation, en tant que discipline, repose sur le postulat qu'un groupe en situation peut, grâce à l'intervention d'un animateur, venir à constituer un meilleur moyen de connaître (ou d'apprendre), de décider et d'agir et que, dans des circonstances qui l'indiquent, ce moyen s'avérera supérieur à tout autre pour atteindre cet objectif³.

L'animation sociale ne diffère de l'animation que dans la définition du but de l'action à entreprendre et de la connaissance à être acquise par le groupe, qui se veut essentiellement socio-politique. Mais la technique reste la même. Elle repose sur deux pôles, soit (a) le groupe en situation et, (b) l'animateur qui doit servir de catalyseur au groupe.

... l'objet de l'animation sociale ne diffère pas de celui de l'animation; c'est, dans les deux cas, le fonctionnement du groupe comme moyen de connaître, de décider et d'agir qui constitue l'objet de l'opération. Le processus met, dans les deux cas, les mêmes phénomènes en cause: recherche de l'homogénéité, auto-formation, accroissement de l'aptitude du groupe à s'auto-déterminer, manifestation des leaderships, effets d'entraînement, etc. Dans les deux cas, l'animateur est un non-engagé et utilise le mode interrogatif⁴.

Contrairement à l'animation pure, l'animation sociale veut toucher au "grand groupe", relier donc le groupe objet et sujet de l'animation à la société dans son ensemble ou à un

³ Québec (Prov.), Conseil d'orientation économique, L'animation, l'animation sociale, la consultation: essai de définition, Cahier V1/2, Québec, avril 1968, p. 12.

⁴ Ibid., p. 38.

segment de celle-ci quel qu'il soit, plus vaste et englobant que le groupe sujet. C'est pourquoi nous définirons l'animation sociale comme "méthode d'intervention sociale au sein d'un milieu par un groupe en situation"⁵.

La technique de l'animation sociale a tout d'abord été employée au Québec comme mécanisme de consultation entre une autorité gouvernementale et la population visée par les programmes de celle-ci⁶. Dans ces circonstances l'"autorité responsable" emploie une agence d'animation pour lancer une "opération" d'animation sociale⁷, en vue d'établir un dialogue 'fécond' avec les "animés"⁸. On croit pouvoir par le petit groupe, le groupe des animés, rejoindre le grand groupe, soit la population totale visée. On suppose et on cherche à cet effet que le groupe d'animés ait des liens serrés et constants avec le grand groupe, qu'il en soit l'image.

5 Michel Blondin, L'animation sociale, sa nature et sa signification au Conseil des Oeuvres de Montréal, Montréal, Conseil des Oeuvres de Montréal, polycopié, 1967, p. 7.

6 La première expérience de ce genre a été celle du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ). A ce sujet, voir: Jean-Claude Lebel, "L'animation sociale: expérience du B.A.E.Q.", Les Cahiers de l'Institut canadien pour l'éducation des adultes, vol 3, février 1967, pp. 61 et 62-63. Voir aussi: Marc A. Morency, Animation sociale: l'expérience du BAEQ, Mont-Joli, Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec, 1966.

7 Michel Blondin, L'animation sociale, op. cit., p. 40.

8 Ibid., p. 5.

Cette intervention se fait sous forme d'informations diffusées, d'analyses proposées, de moyens suggérés, de politiques arrêtées et annoncées, de programmes adoptés et exécutés, etc.⁹.

Ainsi, par les techniques d'animation, l'autorité pourra savoir ce que veulent les membres du grand groupe, et, bien sûr, les politiques et réglementations qui lui sont acceptables.

... in this case citizen participation is often a means of organizing citizens so that they become educated to or persuaded to accept plans already formulated¹⁰.

A cette approche gouvernementale de l'animation sociale s'oppose celle développée par certaines agences d'animation au travers de comités de citoyens. Quoique la technique demeure la même, le pourquoi de l'entreprise d'animation n'est plus la nécessité de réglementation gouvernementale, mais bien le ou les problèmes de logement, d'éducation, etc., et le but visé en est un de participation maximale de la population touchée par ce problème à sa solution. L'initiateur de l'opération d'animation n'est plus une autorité gouvernementale qui veut répondre à un problème économique d'envergure et qui sent le besoin d'impliquer la population concernée à sa démarche, mais une agence d'animation.

9 Ibid., p. 40.

10 Sheila Smith, op. cit., p. 36.

Le premier exemple de ce genre au Québec, nous le trouvons au Conseil des Oeuvres de Montréal (COM). Michel Blondin, qui a longtemps dirigé cet organisme, a souligné dans un de ses écrits¹¹ que l'intuition de départ du COM avait été de chercher la solution de certains problèmes de quartiers défavorisés à Montréal par des voies autres que celles du service social traditionnel: l'approche devait être à la fois collective et à long terme, au lieu d'individuelle et à court terme. On devait viser à donner aux gens de quartiers défavorisés les moyens de revendiquer eux-mêmes une place dans le processus décisionnel qui les concerne¹².

Ces moyens consistent surtout en la formation, essentielle à toute participation active au processus

¹¹ Michel Blondin, Le projet de St-Henri: description et analyse d'un projet centré sur la participation des citoyens, Montréal, Conseil des Oeuvres de Montréal, polycopié, 1965.

¹² Il s'agit, pour Michel Blondin comme pour les autres animateurs sociaux après lui, de "susciter chez la classe des travailleurs une participation aux prises de décisions qui les concernent et de favoriser chez eux l'acquisition d'un pouvoir réel au sein de la société". Michel Blondin, L'animation sociale, op. cit., p. 1. Nous voyons ici que le cheminement de l'animation sociale à Montréal est comparable à celui de Hull--il a pris naissance à partir de préoccupations de travailleurs sociaux quant à l'approche traditionnelle du service social.

politique¹³, de citoyens de quartiers défavorisés; il s'agit de leur inculquer ce que J.A. Wilson appelle le "public-regarding ethos", ou vision rationnelle de la réalité propre à la prise de décisions politiques¹⁴. Le processus d'animation vise à faire comprendre aux animés la rationalité de leur situation, de leur inculquer des notions politiques de base:

... knowledge of the area, of the complexities of politics, the knowhow of participation in politics, organizational experience, awareness of what they can and cannot accomplish, and awareness of the relationships between the goals and processes of society¹⁵.

13 "Notre travail repose sur la conviction qu'un quartier comme le quartier St-Henri cache un potentiel important; nous avons comme hypothèse que l'apathie et la passivité que nous constatons sont des réalités de surface que nous pouvons et devons dépasser. Nous sommes convaincus qu'une proportion importante des citoyens peuvent apporter une contribution très positive aux problèmes de leur milieu. En même temps, nous avons la conviction profonde que les gens du milieu peuvent et doivent contribuer à la solution des problèmes qui sont les leurs".

Michel Blondin, Le projet St-Henri, op. cit., p. 37.

14 J.A. Wilson, "Citizen Participation in Urban Renewal", dans J. Bellush and M. Hausknecht eds., Urban Renewal: People Politics and Planning, New York, Doubleday and Co., p. 291. Wilson considère en effet que les citoyens de quartiers défavorisés possèdent un "private-regarding ethos", soit un aperçu émotif et parcellaire de la réalité politique; le "public-regarding ethos", par contre, "is based on an enlarged view of the community and a sense of obligation to it", et se retrouve plutôt "among citizens who rank high in income, education, or both". (p. 292).

15 Sandra E. Gorman, Citizen Participation in Urban Renewal: a Study of Indigenous Leadership, Thesis, Master of Social Work, University of Toronto, 1968, p. 39.

Le comité de citoyens

L'instrument privilégié du type d'animation sociale que nous venons de décrire est le comité de citoyens,

un groupe de 20 à 30 nouveaux leaders choisis par leurs pairs ou par l'animateur, qui rendent compte, selon des mécanismes divers, à la population de leur quartier des tâches exécutées, et qui reçoivent, s'il y a lieu, de nouveaux mandats¹⁶.

Le comité est le groupe d'"animés" objet et sujet de l'animation. Les membres de ce groupe apprendront à mener une action commune à terme, et ce, à travers l'évolution du comité que favorise et dirige l'animateur. Si le nombre sera la base du pouvoir du comité de citoyens, l'expérience dans la confrontation et la solution de problèmes collectifs remplacera par contre l'éducation formelle que la plupart des citoyens n'ont jamais reçue¹⁷. Le recrutement de "nouveaux leaders" potentiels au sein d'un comité, bien qu'il ait souvent été initié par l'animateur social, demeurera généra-

¹⁶ Michel Blondin, "Vie urbaine et animation sociale", dans Recherches sociographiques, vol. 9, n° 1-2, été 1968, p. 113.

¹⁷ "La formation de ces leaders ne s'effectue pas en vase clos.... Cette formation s'acquiert essentiellement à partir d'actions à réaliser, actions qui les motivent à un engagement profond. A l'occasion de ces actions parfois apparemment secondaires, ils apprennent à analyser un problème, à préparer une stratégie d'action, à travailler avec confiance et sûreté. Ils apprennent, et c'est peut-être l'essentiel, qu'il n'existe pas de problème insoluble, que les citoyens d'un milieu donné possèdent un pouvoir réel mais inexploité". Michel Blondin, Le projet St-Henri, op. cit., p. 42.

lement assuré par la suite par les membres du comité qui seuls sont habilités à trouver des nouveaux membres représentatifs de leur milieu.

L'efficacité d'un inter-groupe du genre d'un ... comité de citoyens dépend ... en grande partie de la qualité représentative de ceux qui sont appelés à y parler au nom de leurs concitoyens; elle dépend du type d'autorité qui leur est conféré par leurs pairs et de la qualité de communication vivante qu'ils assurent entre la population et le comité¹⁸.

Cette représentativité ne sera pas assurée par scrutin mais bien par l'origine socio-économique des membres du comité et par le contact continu que ceux-ci maintiennent avec la population visée. Elle permettra au comité de représenter cette population d'autant plus que la participation au comité est libre et qu'ainsi toute personne désirant participer à son travail sera invitée à le faire, sous réserve cependant de son origine sociale et géographique.

Les nouveaux leaders

Le comité de citoyens est le groupe choisi pour former le futur noyau de la communauté visée. L'animation sociale fait sienne en effet la théorie selon laquelle les citoyens défavorisés ont un potentiel de leadership tout comme les membres des autres strates sociales plus avantagées¹⁹.

¹⁸ Simone Paré, Groupes et service social, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971, p. 153.

¹⁹ Saul Alinsky, Reveille for Radicals, Chicago, University of Chicago Press, 1966, p. 87.

Mis en situation, ces citoyens peuvent prendre en main un groupe et adopter facilement le rôle de leader²⁰, de façon souvent plus efficace, selon G. Brager, que des travailleurs sociaux professionnels²¹. Il s'agit, par le biais de la technique d'animation, de développer chez le citoyen membre d'un comité un désir de participation, un intérêt pour la communauté à laquelle il appartient ainsi qu'une capacité d'organisation qui lui permettent de graduellement prendre la relève de l'animateur au sein du comité, puis du leadership traditionnel de la communauté²².

Contrairement aux leaders traditionnels, les nouveaux leaders intégreraient les caractéristiques socio-économiques du groupe qu'ils représentent ("genre de vie, valeurs, mentalité"²³, occupation, revenu); grâce à la formation que leur

20 Frank Reissman, "The 'Helper Therapy' Principle", Social Work, avril 1965, p. 30.

21 George Brager, "The Indigenuous Worker: a New Approach to the Social Work Technician", Social Work, avril 1965, p. 40.

22 "Notre conception du leadership s'apparente à une nouvelle conception américaine qui repose sur l'accomplissement de fonctions dont le groupe a besoin à un moment précis de sa vie". Michel Blondin, Le projet St-Henri, op. cit., p. 42. Pour un résumé des anciennes théories concernant le leadership ainsi que de la nouvelle théorie situationniste américaine, voir: M. Ross et C. Hendry, New Understandings of Leadership, New York, Associated Press, 1957. Pour l'idée de leadership collectif, voir: Alvin W. Gouldner, Studies in Leadership, New York, Russell and Russell, p. 24.

23 Michel Blondin, L'animation sociale, op. cit., p. 3.

donnera le comité de citoyens²⁴, ils deviendront les leaders d'une classe sociale qui

lacks wealth, prestige, control over interactions among prestige groups, control of communication and control of values²⁵.

La formation de nouveaux leaders peut et doit donc être considérée comme la pierre angulaire de l'entreprise d'animation, ce par quoi sa portée peut être évaluée. Le processus d'évolution interne du comité de citoyens est primordial; les décisions ou actions entreprises par le comité ne sont pas importantes en soi.

L'animation sociale ne cherche pas tant à régler des problèmes qu'à mettre en branle une population qui va se donner des instruments de participation par lesquels ses problèmes vont se solutionner, soit en créant lui-même les mécanismes adéquats, soit en exigeant à qui de droit²⁶.

Que l'action entreprise par le comité de citoyens soit parcelle ou inefficace, peu importe. Le problème de l'instant servira de formation à ce nouveau leadership que l'agence d'animation considère être un "instrument puissant de changement social"²⁷.

24 Michel Blondin a décrit ce processus en détail. Voir: Michel Blondin, L'animation sociale, op. cit., pp. 4-5.

25 Peter H. Rossi, "Theory, Research and Practice in Community Organization", dans Charles R. Adrian ed., Social Science and Community Action, East Lansing, Michigan State University Press, 1960, p. 13.

26 Michel Blondin, L'animation sociale, op. cit., p. 2.

27 Michel Blondin, Le projet St-Henri, op. cit., p. 43.

L'animateur

Dans les entreprises d'animation initiées par les gouvernements tout comme dans les projets d'animation sociale du style COM et AGIH, l'animateur reste cependant l'intermédiaire entre la réalité socio-politique et le groupe, jusqu'au moment où, théoriquement, il ne soit plus utile au groupe²⁸. Son but est essentiellement de former les nouveaux leaders, et, pour ce faire, il concentre au sein du comité les rôles d'informateur, d'éducateur, d'organisateur²⁹. Michel Blondin³⁰ décèle chez l'animateur quatre rôles distincts. Selon lui en effet, l'animateur est tout d'abord un agent de rationalisation:

28 Nous faisons nôtre la définition de l'animateur donnée par l'ex-coordonnateur de l'AGIH: "Il s'agit de personnes à plein temps au service de ces gens-là (les citoyens membres de comités) qui, en théorie du moins, ... sont des bénévoles c'est-à-dire... des gens qui sont des travailleurs, qui travaillent ailleurs, et qui se mettent ensemble, puis qui ont besoin de quelqu'un de façon permanente pour travailler pour avancer l'action, pour planifier l'action, etc." Entrevue de Raymond Levac et Réjean Mathieu, Radio-Canada, émission Présent, vendredi le 11 mai 1973. Il s'agit de personnes engagées à plein temps dans le processus d'animation.

29 Le danger de la concentration de tous ces rôles est nécessairement que l'animateur n'inculque aux membres du comité de citoyens une vision personnelle de la réalité socio-politique sous le couvert d'une analyse rationnelle. Citons en exemple l'énoncé suivant de Michel Blondin: "... nous avons mis l'accent sur la formation d'un groupe de citoyens qui devient le noyau par lequel nous exerçons notre travail et notre influence". Michel Blondin, Le projet St-Henri, op. cit., p. 41. Les italiques sont de l'auteur.

30 Michel Blondin, L'animation sociale, op. cit., p. 6.

L'animateur entraîne le groupe à prendre une décision qui soit la plus cohérente et la plus autonome possible³¹.

Pour ceci, l'animateur "astreint le groupe à une discipline de réflexion et d'action qui repose sur une rationalité stricte et sur une volonté d'autonomie vis-à-vis les pressions habituelles de quelque'ordre que ce soit"³². Deuxièmement, en tant qu'agent de socialisation, l'animateur "favorise l'expression d'une pensée commune au groupe, partagée par l'ensemble des membres du groupe"³³; il devra veiller à "l'ajustement des sensibilités et des affectivités"³⁴ des membres du groupe, afin que le groupe se bâtit la cohésion interne nécessaire à sa survie et à son épanouissement. Agent d'information, l'animateur devra faire définir au groupe ses besoins en information: il l'orientera par la suite aux sources d'information susceptibles de combler ces besoins. Il s'assurera enfin que "le groupe assimile cette information et en tire le profit nécessaire"³⁵. Finalement, l'animateur en tant qu'agent de participation est souvent proie, selon Blondin, à un conflit interne: il est écartelé entre le désir d'agir pour

31 Ibid.

32 Ibid., p. 7.

33 Ibid.

34 Ibid., p. 8.

35 Ibid.

améliorer le sort des "petits" et sa croyance profonde dans la participation. Cette dernière lui interdit l'expression de préférences entre les individus du groupe, et elle lui dicte aussi de "maintenir continuellement une unité de comportement à l'égard des individus et des groupes"³⁶. Elle lui dicte d'encourager partout et en tout temps la participation au sein du groupe, au détriment de l'efficacité de l'action.

Si la création de nouveaux leaders reste le but primordial de l'entreprise d'animation, le sine-qua-non de sa réussite, l'animateur en est la cheville. Sans lui, le projet d'animation ne peut être lancé, mais, aussi, avec lui, il ne peut arriver à terme. Pour qu'un comité de citoyens arrive à maturité, il faut que la nécessité d'un animateur ait été dépassée par le processus de formation de nouveaux leaders. L'animateur doit nécessairement viser à son propre dépassement par le groupe, et la force et l'influence qu'il garde au sein de celui-ci y est inversement proportionnelle à l'existence de nouveaux leaders.

36 Ibid., p. 9.

CHAPITRE IV

Nous entreprendrons au cours du chapitre qui va suivre l'analyse du fonctionnement interne des comités de l'AGIH. Cette analyse comprendra deux étapes, la deuxième faisant l'objet d'un cinquième chapitre. Elle nous permettra de comparer le fonctionnement réel de ces comités au fonctionnement idéal décrit précédemment, en dégagant la nature de la participation de la population "défavorisée" au sein de l'organisme qui, à Hull, en a revendiqué la représentation.

Nous débuterons ce travail par une analyse générale des membres et des animateurs de l'AGIH. Nous verrons que le membre et l'animateur se meuvent dans deux milieux différents, que l'animateur occupe une position-clef au sein du comité et de l'AGIH, alors que le membre est généralement mal informé, et peu enclin à prendre sa relève.

Cette partie de notre travail se base sur deux séries d'entrevues effectuées chez les membres et chez les animateurs de l'AGIH, entre la mi-février et la fin-mars 1973. Conçues et élaborées dans le cadre d'une recherche d'évaluation de l'AGIH¹ à laquelle l'auteur a participé activement, elles ont fait l'objet d'une nouvelle compilation aux fins de cette thèse: nous avons fait l'analyse quantitative des résultats, bien que le questionnaire ait été conçu

1 Caroline Andrew, op. cit.

pour une forme plus libre d'entrevue. Ce processus nous a permis de déceler certaines erreurs dans l'application du questionnaire, qui nous ont obligé à éliminer quelques questions². Aucun pré-test du questionnaire n'ayant été effectué, certaines erreurs s'y sont glissées, telle l'omission des variables suivantes: scolarité, âge et sexe des répondants.

I- LES MEMBRES

La sélection de l'échantillon des membres de l'AGIH s'est faite à partir de deux listes datant respectivement de mai et de septembre 1972; nous y avons séparé les membres en deux catégories, les membres individuels et les membres de comités. Vingt-deux (22) noms ont été choisis au hasard parmi chacune de ces catégories, pour un échantillon total de quarante-quatre (44) personnes. "Le nombre a été calculé pour une variance maximale de (.25) avec un degré de signification de (.10)"³. Vingt-deux (22) personnes ont été

2 Nous avons en effet noté un taux très élevé de "sans réponse" à quelques questions et chez certains interviewers. Il s'agissait dans la plupart des cas de questions difficiles ou qui auraient pu être considérées comme secondaires, pour lesquelles l'interviewer aurait omis de chercher à obtenir une réponse claire. Nous avons balancé cette marge d'erreur soit en éliminant la question, ou en éliminant les réponses obtenues par l'interviewer fautif.

3 Ibid., p. 15.

rejointes et soumises à l'entrevue⁴, dont cinq (5) sont membres individuels et dix-sept (17) sont membres de comités. Aucune compilation n'a été faite quant aux raisons des refus des répondants; à part un certain nombre qui n'a pu être rejoint, soulignons que

... beaucoup de membres hésitaient à être interviewés. Il y en a plusieurs qui ont dit ne rien connaître de l'AGIH, et pour cette raison-là, ils ont refusé d'être interviewés. Il y en a d'autres qui craignaient l'interview⁵.

Nous considérons cependant que, notre étude portant essentiellement sur les membres de comités, le taux de réponses récolté chez ce groupe (77 pourcent) est assez élevé pour justifier la valeur de nos résultats.

Notons enfin que les résultats seront généralement présentés sous forme de pourcentages arrondis. Nous avons voulu ainsi donner au lecteur une idée des proportions dont il est question, tout en demeurant pleinement conscient du fait que les nombres auxquels se réfèrent ces pourcentages sont petits⁶.

⁴ Nous devons souligner un errata qui s'est glissé en page 15 du livre que nous citons (C. Andrew, op. cit.). Le texte mentionne en effet avoir rejoint vingt-six (26) répondants: après vérification auprès du Professeur Andrew, il s'est avéré qu'il s'agissait bien de vingt-deux (22) répondants, comme le fait mention notre texte.

⁵ Ibid.

⁶ C'est ainsi que un (1) répondant représente 4.54% de l'échantillon, ce qui s'arrondit à 5 pourcent.

A- DESCRIPTION DU MEMBERSHIP

Cette première section servira d'introduction à notre analyse du membership de l'AGIH. Elle sera suivie par l'étude de la conception qu'ont les membres de l'AGIH centrale ainsi que du rôle qu'ils y jouent. Dans un troisième temps, nous nous pencherons enfin sur la perception des membres quant aux objectifs de l'AGIH ainsi qu'à son évolution.

Données socio-économiques

L'AGIH concentre dans ses rangs une forte proportion de professionnels et de semi-professionnels; le second groupe en importance est celui des prestataires et gens de faible revenu. En effet, alors que 41 pourcent de l'échantillon se situe dans la catégorie professionnelle ou semi-professionnelle, 23 pourcent vit de prestations gouvernementales et 14 pourcent (3 répondants) occupe un emploi de collet bleu ou de collet blanc (Tableau 4.1). Ce déséquilibre se reflète aussi dans l'échelle des salaires (Tableau 4.2), où ce même 41 pourcent accuse un revenu supérieur à \$8,000 par année, alors que 14 pourcent se situe dans la catégorie de moins de \$4,000⁷. Soulignons l'absence virtuelle de représentants

⁷ Dans ce dernier calcul, le revenu des prestataires n'a pas été pris en ligne de compte. A titre de comparaison, notons que Pierre Houde (Hull et l'Ouest du Québec, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1970, p. 43) cite le chiffre de \$5,739 comme étant le revenu familial annuel moyen de la population active de Hull (tiré du Bulletin CX-1, Bureau fédéral de la Statistique, 1965). Au même endroit, mais cette fois-ci

TABLEAU 4.1
OCCUPATION DES REpondANTS

	No.	% de l'échan- tillon total	% de l'échantillon sur le marché du travail
Professionnels	3	13.6	25.0
Semi-professionnels	6	27.3	50.0
Collets blancs	2	9.1	16.7
Collets bleus	1	4.5	8.3
Hors du			
marché du	prestataires	5	22.7
travail	ménagères	5	22.7
TOTAL	22	100.0	100.0

des catégories intermédiaires. D'autre part, bien que l'action de l'AGIH se soit concentrée presque exclusivement dans l'Ile de Hull jusqu'au printemps 1973, 32 pourcent de notre échantillon vit à l'extérieur de l'Ile, phénomène que nous pouvons attribuer en grande partie aux expropriations qu'ont

7 (suite) ayant comme source le Bulletin CT-13 (1963) du BFS, une proportion de 33 pourcent de manoeuvres est citée, de 16 pourcent d'"administrateurs, professions libérales et techniciens", et de 44 pourcent d'"employés de bureau, vendeurs, services et loisirs". Dans ces deux derniers cas, la catégorisation n'est pas exactement la même que la nôtre, mais elle nous donne quand même un point de référence solide avec les données que nous avons recueillies.

TABLEAU 4.2
SALAIRE ANNUEL DES REpondANTS^a

	No.	% de l'échan- tillon total	% de l'échantillon sur le marché du travail
plus de \$8,000	9	40.9	52.9
entre \$6,000 et \$8,000	3	13.6	17.7
entre \$4,000 et \$6,000	2	9.1	11.8
moins de \$4,000	3	13.6	17.7
prestataires	5	22.7	
TOTAL	22	100.0	100.0

^aDans le cas des ménagères, c'est le revenu du mari qui a été pris en considération.

connues de nombreux membres⁸.

Recrutement

Le recrutement au sein de l'AGIH semble avoir favorisé la stabilité du membership. S'il a été très faible dans la dernière année, 28 pourcent des membres actuels ont été recrutés dès 1968.

D'autre part, le mode de recrutement personnel est le plus répandu, ce qui sans aucun doute confère un caractère

⁸ Rappelons que les premiers comités de l'AGIH se sont formés à cause d'expropriations effectuées dans divers secteurs de l'Ile de Hull (Aire 6, Aire 1, Maisonneuve).

TABLEAU 4.3
RECRUTEMENT DES MEMBRES DE L'AGIH

	membership total		membres actuels	
	no.	%	no.	%
vers 1968	9	40.9	3	23.1
entre 1968 et 1972	10	45.5	7	53.8
depuis 1972	3	13.6	3	23.1
TOTAL	22	100.0	13	100.0

intime aux comités: 82 pourcent des répondants se sont joints à l'AGIH par le truchement d'un ami, d'un parent ou d'une connaissance, alors que 14 pourcent seulement se sont joints à cause d'objectifs personnels, qu'ils soient globaux ou précis ("pour aider les gens de l'Ile de Hull", par exemple).

La préoccupation pastorale des fondateurs de l'AGIH se reflète dans une certaine mesure chez les membres. C'est ainsi que 32 pourcent des répondants ont dit s'être joints à l'AGIH pour des raisons à connotation missionnaire⁹, bien que la référence directe à une pastorale missionnaire, but avoué de l'AGIH à ses débuts, n'a en aucun cas été faite. Pour la plus grande proportion des répondants cependant, soit 36 pourcent de l'échantillon, les motifs de participation sont

⁹ "pour aider le monde", par exemple.

plutôt d'ordre social ou politique¹⁰. Enfin, 9 pourcent de l'échantillon (2 répondants) s'est joint à l'AGIH pour des motifs d'ordre purement grégaire ("pour rencontrer des gens"), ce qui souligne le rôle socialisateur de l'AGIH. Cette dernière tendance s'amplifiera au niveau des comités¹¹.

Le membership de l'AGIH est donc assez stable, recruté en majorité dans l'Ile de Hull et dans les couches professionnelles et semi-professionnelles, bien que les personnes à faible revenu y forment un bloc facilement délimitable.

B- LES MEMBRES ET L'AGIH

Nous entendons dans cette section analyser les mécanismes internes de l'AGIH, de même que la nature de la participation des membres à celle-ci. De façon générale, nous avons noté au cours de cette analyse l'existence d'une dichotomie entre l'AGIH et ses membres, tout particulièrement les membres de comités, ces derniers se sentant très liés à la direction ainsi qu'à la formulation de politiques globales. Cette section se divisera en trois parties: nous analyserons

10 Soit: 18% (4 répondants): "pour améliorer une situation";
 9% (2 répondants): "pour faire de l'action sociale";
 9% (2 répondants): "pour influencer le gouvernement".

11 Voir au chapitre cinq.

tout d'abord la participation des membres aux assemblées générales ainsi que la répartition des responsabilités au sein de l'AGIH, les rôles que les membres s'attribuent et attribuent à la direction de l'AGIH, et enfin, la participation des membres au processus décisionnel à ce niveau.

Participation des membres

La participation à un organisme ne peut certes pas s'évaluer uniquement par la présence physique d'un membre aux assemblées générales; celle-ci constitue plutôt le degré minimal de participation. Dans le cas de l'AGIH, vu l'existence de comités qui ont un fonctionnement largement autonome, la participation des membres aux assemblées générales prend une signification particulière: elle est un indice du degré de contact des membres avec l'AGIH centrale.

Nous constatons en effet qu'une proportion plus élevée de membres de comités que de membres individuels ne participe pas à ce rouage de base: les deux-tiers de notre échantillon qui déclare avoir assisté au moins une fois à une assemblée générale¹² représente 80 pourcent des membres individuels et 65 pourcent des membres de comité. Ceci signifie que 35 pourcent des membres de comités n'ont aucun contact indépendant avec l'AGIH centrale. L'animateur de leur comité

¹² Nous n'avons pas cherché à connaître la régularité de cette assistance.

constituera donc pour eux le seul lien avec celle-ci.

Un autre indice du degré de participation des membres à un organisme est la nature des responsabilités qu'ils assument en son sein. Ce facteur est d'autant plus important à l'AGIH puisqu'il nous permettra de porter un premier jugement sur l'efficacité de la politique de formation de nouveaux leaders. Les résultats de cette question sont exposés au Tableau 4.4¹³.

TABLEAU 4.4

RESPONSABILITES ASSUMÉES PAR LES MEMBRES

	De premier ordre ^a		De deuxième ordre		De troisième ordre		Aucune		TOTAL	
	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%	No.	%
membres individuels	2	40.0	1	20.0	0	0.0	2	40.0	5	100.0
membres de comités	4	23.5	3	17.7	5	29.4	5	29.4	17	100.0
TOTAL	6	27.3	4	18.2	5	22.7	7	31.8	22	100.0

^aNous avons considéré comme de premier ordre la présidence de comités, la participation au Bureau de Direction et autres fonctions similaires; de second ordre les responsabilités de secrétariat, par exemple; et, enfin, de troisième ordre faire des appels téléphoniques, servir le café, etc., activités qui ne demandent aucune initiative face au groupe.

¹³ Nous avons aussi examiné le degré de militantisme de nos répondants; 46 pourcent de ceux-ci ont déclaré être ou avoir été membre d'une association volontaire autre que l'AGIH, et leur préférence semblait se tourner vers des organismes tels la St-Vincent-de-Paul et la Fraternité des Petites Soeurs de l'Assomption. Cet engagement s'est révélé être concurrent ou antérieur à leur participation à l'AGIH, mais, pour

Nous y constatons que 68 pourcent des répondants a assumé une responsabilité au sein d'un comité ou de l'AGIH centrale, bien que dans seulement 45 pourcent des cas il s'agissait d'une responsabilité exigeant un certain degré d'initiative; ce chiffre représente 41 pourcent des membres de comités (7 répondants). Alors que pour la totalité des membres individuels cette responsabilité se situe au niveau de l'AGIH centrale, elle ne se situe à ce niveau que pour trois membres de comités, dont deux assument une responsabilité à la fois dans leur comité et à l'AGIH. Ainsi, 18 pourcent des membres de comités de notre échantillon, et 60 pourcent des membres individuels a assumé une responsabilité à l'AGIH centrale, et de ce fait aurait participé à l'élaboration, exécuté ou tout au moins eu connaissance de près des politiques générales ainsi que des mécanismes de direction de l'AGIH.

Conception des rôles

Pour avoir une idée du fonctionnement réel d'un organisme, il est très important d'analyser la perception qu'ont les membres de celui-ci. Une telle approche nous permet en effet de vérifier la place qu'occupe ou que se réserve le membre au sein de l'organisme, abstraction faite des statuts constitutifs de celui-ci. Nos questions se sont dirigées

13 (suite) une raison qui nous est inconnue, en aucun cas s'est-elle avérée être postérieure à celle-ci. Aucun organisme de service n'a été inclus dans la liste.

sur la conception qu'a le membre de son propre rôle au sein de l'AGIH, sur sa conception du rôle de l'exécutif et de celui des permanents¹⁴. Au cours des entrevues, nous avons remarqué que chez le membre, l'exécutif était souvent associé à la direction de l'AGIH en général, alors que les permanents n'étaient pas objet à confusion. De façon générale, les membres ne se sont attribué aucune fonction directrice ou de contrôle au sein de l'AGIH.

Au Tableau 4.5, nous voyons que les membres s'attribuent un rôle minime dans la direction de l'AGIH. La "participation aux actions de l'AGIH" qui a récolté 32 pourcent des

TABLEAU 4.5
ROLE DES MEMBRES DE L'AGIH

	No.	%
travail en comités	7	31.8
participation aux actions de l'AGIH	7	31.8
exécuter les idées de la permanence	2	9.1
pas de réponse	6	27.3
TOTAL	22	100.0

voix n'implique pas la notion que les membres constituent la base et le corps décisif d'ultime instance de l'AGIH, mais

¹⁴ Dans le cas de la question précédente comme de celles qui vont suivre, les questions étaient ouvertes.

sous-tend plutôt une attitude de "suiveux". D'autre part, que le "travail en comité" ait récolté un pourcentage égal confirme notre hypothèse selon laquelle le centre d'intérêt du membre est éloigné de l'AGIH centrale. Finalement, que deux répondants décrivent le rôle des membres de l'AGIH comme étant d'"exécuter les idées de la permanence" est un indice de l'existence d'une influence possiblement importante des animateurs permanents dans le processus décisionnel de l'AGIH, tout au moins d'un gonflement de cette importance de la part des membres.

Le manque de contact du membre moyen avec les organes directeurs de l'AGIH se confirme à la question suivante (Tableau 4.6).

TABLEAU 4.6
ROLE DE L'EXECUTIF DE L'AGIH

	No.	%
animer les comités, sensibilisation, information	5	22.7
rôle directeur face aux comités	4	18.2
administration, coordination de l'AGIH en général	3	13.6
suivre les instructions des animateurs	2	9.1
ne savent pas	7	31.8
pas de réponse	1	4.5
TOTAL	22	100.0

Le taux de "ne sait pas" très élevé (32 pourcent) comparé à celui de la question précédente (zéro), nous laisse croire en effet que le membre moyen a un contact lointain non seulement avec l'exécutif, mais avec la direction de l'AGIH dans son ensemble, si l'on considère que le membre associe la notion de l'exécutif à celle de la direction en général. D'autre part, si l'on regroupe les données exposées au Tableau 4.6, et si l'on considère que la catégorie "animer, sensibiliser, informer les comités" implique une direction du haut vers le bas, du centre vers la périphérie, c'est-à-dire de l'AGIH vers les comités, nous pouvons affirmer que 41 pourcent des répondants accordent à l'exécutif (ou aux organes directeurs de l'AGIH dans leur ensemble) un rôle directeur face aux comités, un rôle actif face à la passivité et à la réceptivité des comités, et que 23 pourcent seulement lui accordent un rôle non-directeur. Il est possible, à notre avis, que ces résultats reflètent dans une certaine mesure le centralisme de l'ex-directeur de l'AGIH¹⁵.

Le contact des membres avec la permanence semble plus fréquent si l'on se fie au taux de "ne sait pas" obtenu au Tableau 4.7. Le rôle de l'animateur-permanent y est décrit principalement dans sa qualité d'intermédiaire entre l'agence

¹⁵ Depuis ses débuts, c'est le représentant du Diocèse, Roger Poirier o.m.i. qui avait assuré la direction de l'AGIH. En 1972 cependant, avec son départ, commencèrent les efforts de décentralisation.

d'animation et le comité de citoyens, sept (7) répondants accordant aux permanents la direction de l'AGIH, et huit (8) un rôle d'animation des comités. Soulignons que, les permanents cumulant la fonction d'animateurs des comités, il est d'autant plus important que ces sept (7) répondants leur

TABLEAU 4.7
ROLE DES PERMANENTS DE L'AGIH

	No.	%
animation, des comités, sensibilisation, information	8	36.4
direction de l'AGIH	7	31.8
administration (travail de bureau)	2	9.1
ne sait pas	4	18.2
pas de réponse	1	4.5
TOTAL	22	100.0

accordent la direction de l'AGIH: c'est là un signe du poids que l'animateur semble tenir au sein du comité. D'autre part, nous pouvons relier ce fait au manque d'information des membres: rappelons que 30 pourcent de notre échantillon n'a aucun contact avec l'AGIH autre que par l'animateur dans le cas des membres de comités. Et cette affirmation se vérifie si l'on considère que trois (3) des huit (8) personnes qui n'ont pas su décrire le rôle de l'exécutif et qui ont donc un niveau d'information assez bas ont conféré aux permanents un rôle fortement directif.

Prise de décision

Les données exposées aux Tableaux 4.8 et 4.9 confirment que le membre perçoit ne pas participer à la prise de

TABLEAU 4.8

"QUI PREND LES DECISIONS A L'AGIH?"

	No.	%
L'exécutif ou les permanents ^a	7	31.8
Le Bureau de Direction	3	13.6
Les membres	1	4.5
Autres	2	9.1
Pas de réponse	9	40.9
TOTAL	22	100.0

^aNous avons dû joindre ces deux catégories, car trois répondants ont affirmé que l'exécutif et les permanents prenaient les décisions à l'AGIH. Trois autres ont opté exclusivement pour l'exécutif, et un seul pour les permanents.

TABLEAU 4.9

"AVEZ-VOUS VOTRE MOT A DIRE DANS LES DECISIONS QUI SONT PRISES?"^a

	No.	%
Oui	6	27.3
Non	7	31.8
Pas de réponse	9	40.9
TOTAL	22	100.0

^aUne simple intervention en assemblée générale a été considérée comme "mot à dire".

décision au sein de l'AGIH. Celle-ci est assumée selon eux (Tableau 4.8) par le Bureau de Direction, l'exécutif et/ou les permanents, un seul répondant affirmant que cette fonction est réservée aux membres. Le haut taux de sans réponse obtenu à cette question souligne une fois de plus le manque d'information et d'intérêt de nos répondants.

Ce taux de sans réponse reste constant au Tableau 4.9. Remarquons que la totalité des répondants qui sont restés sans réponse à cette question sont des membres de comités, ce qui représente 53 pourcent des membres de comités de notre échantillon. Une bonne proportion des répondants (7 contre 6) y affirme par ailleurs catégoriquement ne pas participer au processus décisionnel de l'AGIH.

En résumé, il semblerait que le membre de l'AGIH est mal informé à son sujet; il s'y intéresse peu et ne s'y identifie que très vaguement. Il reporte la responsabilité de la prise de décision en son sein à la "direction" de l'AGIH. Et, de façon générale, il y octroie un rôle central aux animateurs-permanents.

C- PERCEPTION DES OBJECTIFS DE L'AGIH

Au Tableau 4.10, nous avons compilé les perceptions des membres relativement aux objectifs de l'AGIH. Soulignons en premier lieu que la totalité des répondants (six) qui n'ont pas su répondre à cette question sont membres de comités. Ceci confirme notre hypothèse selon laquelle les membres de

TABLEAU 4.10
OBJECTIFS DE L'AGIH^a

	No.	%
animation, éveil	9	40.9
aide, pastorale	3	13.6
regroupement	1	4.5
autre	3	13.6
ne savent pas	6	27.3
TOTAL	22	100.0

^aLa question était ouverte.

comités en particulier sont mal informés et peu intéressés à l'AGIH dans son ensemble. Par ailleurs, 55 pourcent de l'échantillon a accordé à l'AGIH des objectifs de nature défensive (aide, pastorale, éveil, animation), et un seul de nature offensive (regroupement)¹⁶.

Ce qui est plus important pour notre étude est la perception qu'ont les membres de l'évolution de l'AGIH. Cette question nous intéressait particulièrement vu la restructuration à laquelle était proie l'AGIH; nous pourrions alors juger de ses répercussions sur le membership. Nous avons touché

¹⁶ Notons que même si à la limite on classifiait l'animation comme objectif offensif, 51 pourcent de l'échantillon demeurerait convaincu des objectifs défensifs de l'AGIH.

par deux fois à ce thème au cours de l'entrevue¹⁷. La première question portait sur les objectifs de l'AGIH: une majorité des répondants (41 pourcent) n'a constaté aucun changement, mais une proportion encore plus forte en a exprimé le souhait (Tableau 4.11). La deuxième question (Tableaux

TABLEAU 4.11
CHANGEMENT DANS LES OBJECTIFS DE L'AGIH

	Y A-T-IL EU DES CHANGEMENTS?		DEVRAIT-IL EN AVOIR?	
	No.	%	No.	%
Oui	6	27.3	10	45.5
Non	9	40.9	6	27.3
Ne sait pas pas de réponse	7	31.8	6	27.3
TOTAL	22	100.0	22	100.0

4.12 et 4.13) a confirmé notre intuition selon laquelle la question compilée au Tableau 4.11 avait été mal comprise par les répondants. Aucune référence n'ayant été faite à un changement possible d'objectifs au Tableau 4.13, et le taux de volonté de changement demeurant le même qu'au Tableau 4.12, nous avons dû supposer que cette question avait été interprétée en fonction de changements en général et non pas en fonction de changements d'objectifs.

¹⁷ Aux questions 9 et 19 du questionnaire (voir l'Annexe I).

TABLEAU 4.12
DOIT-IL Y AVOIR DES CHANGEMENTS A L'AGIH?

	No.	%
Oui	10	45.5
Non	3	13.6
Ne sait pas, pas de réponse	9	40.9
TOTAL	22	100.0

TABLEAU 4.13
SI OUI, LESQUELS?

	No.	%
Changement de direction, chan- gement dans la permanence	3	30.0
Renforcement des comités	3	30.0
Les deux ci-dessus	1	10.0
Disparition du clergé	1	10.0
L'AGIH devrait être apolitique	1	10.0
Ne sait pas	1	10.0
TOTAL	10	100.0

Cette volonté de changement a, à notre avis, une signification bien particulière. En effet, les changements proposés par les répondants au Tableau 4.13 ont trait dans leur majorité (70 pourcent) au renforcement des comités, et au changement de la structure interne de l'AGIH. Or il s'agit

justement là des changements proposés par la direction de l'AGIH depuis six mois. Le désir de changement exprimé par les membres de l'AGIH ne représenterait donc pas une opposition au sein de celle-ci, mais plutôt l'assimilation d'une forte campagne menée par la direction. Ceci se confirme si l'on considère qu'un répondant a déclaré à deux reprises que l'AGIH devrait changer mais n'a dans aucun cas su préciser quel était le genre de changement qu'il désirait; et que, d'autre part, un répondant qui était resté muet lorsqu'on lui demandait si l'AGIH avait changé, exprime un désir de changement à la question suivante. L'évolution de l'AGIH, bien marquée dans l'esprit des animateurs et des dirigeants, n'aura donc été perçue que très vaguement par les membres.

Dans une dernière partie de l'entrevue, nous avons abordé une série de questions que nous considérions délicates avant l'application du questionnaire, mais qui au contraire a récolté un des plus hauts taux de réponse. Il s'agit de questions concernant l'attitude des répondants face à leur engagement politique et à celui de l'AGIH. Le taux de réponse très élevé nous indique que la notion du politique est familière au membre. D'autre part, dans une proportion de 73 pourcent (16 répondants), les membres considèrent que l'action politique a trait soit au processus électoral, soit à traiter avec le gouvernement. Et 60 pourcent de l'échantillon considère que l'AGIH fait de l'action politique, 64 pourcent

qu'elle devrait en faire. Force nous est de conclure que les membres de l'AGIH semblent attribuer à celle-ci un rôle d'intermédiaire entre eux et les pouvoirs publics. Cependant, vu leur peu de participation au processus décisionnel de l'AGIH, nous devons conclure aussi que les membres de l'AGIH accordent à celle-ci une fonction de représentation de mode traditionnel, c'est-à-dire avec délégation des pouvoirs tel que c'est le cas, par exemple, dans le processus électoral. Ils ne semblent pas pour leur part conscients de l'existence au sein de l'AGIH d'un processus de formation de nouveaux leaders nés de leurs rangs, ni de la nécessité d'une telle approche.

II- LES ANIMATEURS

Nous ne pouvons attribuer aux entrevues d'animateurs et de dirigeants présentées dans cette dernière section qu'une valeur complémentaire: elles font défaut de rigueur scientifique à divers niveaux. Il reste néanmoins qu'elles nous permettent d'entrevoir l'hiatus qui existe entre le groupe des animateurs et des dirigeants de l'AGIH, et celui des membres.

L'échantillon que nous avons analysé est restreint, son choix ayant été guidé principalement par un souci d'efficacité. En effet, après avoir dressé une liste de tous les animateurs, directeurs et présidents de l'AGIH, nous avons éliminé les répondants qui ne résidaient plus à Hull. Et,

la liste étant encore longue, nous avons choisi ceux qui nous ont paru les plus importants, ceux qui ont joué un rôle central à l'AGIH. Treize (13) répondants ont été rejoints, dont deux (2) ex-présidents, le président en place, ainsi que la totalité des animateurs encore en fonction.

Bien que nous retrouvions dans notre échantillon cinq (5) fils d'ouvrier, quatre (4) fils de cultivateur et deux (2) fils de petit fonctionnaire, tous les répondants sauf un ont reçu une formation universitaire et peuvent se classifier dans la catégorie professionnelle¹⁸. Le tiers seulement de notre échantillon est originaire de l'Outaouais; 77 pourcent a intégré les rangs de l'AGIH dès ses débuts, presque la moitié par le biais d'une paroisse ou du diocèse. Enfin, tous les animateurs sans exception ont reçu leur formation au sein même de l'AGIH; dix (10) de nos répondants, dont neuf (9) des dix (10) animateurs interviewés, ont reçu un salaire de l'AGIH, pour une durée moyenne de deux ans et demi.

Nous avons noté au cours des entrevues une certaine réserve des répondants quant à l'action des animateurs au sein des comités. Questionnés à ce sujet, ils ont presque sans exception répondu de façon évasive, et le taux de sans réponse

18 Soulignons que tous les animateurs interviewés sauf un ont reçu une formation universitaire en théologie et ont été ou sont encore membres du clergé catholique.

s'est élevé précipitamment (6 répondants sur 13). Cette volonté négative de nous proportionner de l'information, cette évasion pourrait refléter à notre avis l'importance du rôle de l'animateur au sein du comité. C'est ce que nous vérifierons au chapitre suivant.

La vision qu'ont les dirigeants et animateurs de l'engagement politique de l'AGIH est différente de celle des membres (Tableau 4.14). Dans le premier cas, aucun répondant ne considère que l'action de l'AGIH ne soit pas politique, alors que c'est là l'opinion de 32 pourcent des membres. C'est probablement à ce 32 pourcent que se réfèrent les cinq (5) animateurs de l'échantillon qui nous ont avoué que les membres de leur comité n'étaient pas conscients de l'action politique de l'AGIH, et qu'ils ne leur en parlaient pas parce que "ça leur fait peur". Tous les animateurs ayant par ailleurs affirmé qu'ils se sentaient "en avant" de leur comité, nous pouvons supposer que leur vision de l'action politique de l'AGIH est différente de celle des membres, en dehors du schème traditionnel présenté par ceux-ci. Ceci est confirmé par les résultats du Tableau 4.15.

Les Tableaux 4.14 et 4.15 nous révèlent par ailleurs que les animateurs et dirigeants forment un bloc d'opinion facilement délimitable: les réponses majoritaires y récoltent en effet un minimum de 69 pourcent, et par deux fois une catégorie ne récolte aucune réponse de leur part. Le groupe

TABLEAU 4.14
LE TRAVAIL DE L'AGIH EST-IL POLITIQUE?

	membres		animateurs	
	No.	%	No.	%
Oui	13	59.1	11	84.6
Non	7	31.8	0	0.0
Pas de réponse	2	9.1	2	15.4
TOTAL	22	100.0	13	100.0

TABLEAU 4.15
ATTITUDES POLITIQUES: MEMBRES ET ANIMATEURS

	membres		animateurs	
	No.	%	No.	%
Approche conflictuelle	7	31.8	2	15.4
Approche de compromis	10	45.5	0	0.0
Ni l'un ni l'autre; les deux	3	13.6	9	69.2
Sans réponse	2	9.1	2	15.4
TOTAL	22	100.0	13	100.0

qu'ils forment semble être beaucoup plus homogène que celui des membres.

Ce groupe nous apparaît également comme étant assez fermé. En effet, interrogés quant à leurs plus proches collaborateurs, deux (2) répondants seulement ont nommé un comité

ou des membres d'un comité, les autres se limitant aux animateurs ou aux dirigeants de l'AGIH¹⁹; l'ex-directeur ainsi que l'actuel président ont récolté le plus de votes. Par ailleurs, la majorité des répondants a situé son "ennemi" chez les permanents d'organismes de service. Deux répondants l'ont situé au niveau de la direction de l'AGIH, et deux autres ont mentionné qu'il se situait au niveau du gouvernement ou d'une personne en dehors du cercle des organismes communautaires. Aucun comité ou membre de comité n'a été mentionné.

Loin de considérer exhaustive notre analyse des animateurs et dirigeants de l'AGIH, les données qu'elle nous a proportionnées nous permettent de deviner l'existence d'un milieu intégré par les animateurs et dirigeants de l'AGIH auquel le membre n'a pas ou très peu accès. Elle met en relief non seulement une différence d'attitudes entre ces deux groupes, mais aussi l'homogénéité du groupe intégré par les animateurs, et donc la force de celui-ci face aux membres.

19 Nous voyons ici que l'application de la technique du "time-budget" aurait été très intéressante même au niveau des animateurs de l'AGIH.

CHAPITRE V

Au chapitre précédent, il a été démontré que le membre de comité connaît mal l'AGIH centrale et s'intéresse peu à la prise de décision en son sein. Nous entendons, dans le chapitre qui va suivre, approfondir ce thème et porter l'analyse au niveau des comités. Nous y verrons en détail le fonctionnement de ceux-ci, essayant de déceler les mécanismes de la formation de nouveaux leaders, but avoué de l'entreprise d'animation de l'AGIH.

Nous nous sommes basés sur six entrevues en profondeur, effectuées entre le 3 avril et le 7 mai 1973, immédiatement après l'enquête d'évaluation. Vu la méfiance des membres et animateurs de l'AGIH face à toute personne étrangère à celle-ci, nous leur avons présenté cette série d'entrevues comme faisant partie de l'enquête d'évaluation. Cette approche aura permis d'éliminer la méfiance chez les répondants, au risque d'une déformation des réponses causée par la présence d'un interviewer perçu comme émanant de l'AGIH centrale. Dans chacun des cas cependant, nous avons noté que les répondants se montraient confiants et ouverts.

Notre intention était de réunir un échantillon de six membres issus de trois comités en ordre de fonctionnement au moment de l'enquête. Nous avons donc consulté la permanence de l'AGIH afin de nous renseigner sur la marche des comités et d'éliminer ceux dont les membres ne se réunissaient pas de

façon régulière. Ensuite, nous avons éliminé les comités dont le fonctionnement n'était pas caractéristique d'un comité de citoyens¹. A la suite de cette élimination, nous nous sommes retrouvés avec trois comités: le Regroupement populaire de l'Ile (RPL), le comité de la Santé, et l'Association des Jeunes Travailleurs de l'Outaouais (AJTO)².

Nous nous sommes ensuite adressés à l'animateur ou président de chaque comité afin d'obtenir la liste de membres la plus récente possible³. Nous leur avons demandé de nous indiquer quelles étaient les personnes les plus actives du comité, celles qu'ils considéraient être les leaders. Afin d'obtenir des répondants qui soient représentatifs de la "moyenne" des membres de comité, ni trop, ni trop peu actifs⁴,

1 Le comité de l'Aire 6, la coopérative d'habitation, la coopérative de mécanique, entre autres, ont été éliminés parce qu'ils ne tenaient pas de réunions régulières. La coopérative de menuiserie a été éliminée à cause de son mode de fonctionnement interne, et le comptoir alimentaire à cause de son membership issu de la classe moyenne. Nous avons aussi éliminé à priori le comité du Troisième Age à cause de la nature de son membership (tous des retraités), afin de donner préférence à des éléments plus jeunes et dynamiques.

2 L'AJTO n'accuse pas le fonctionnement typique du comité de citoyens; cependant, après l'élimination que nous avons effectuée, c'était là le seul comité qui présentait un mode de fonctionnement régulier qui le rende valide pour l'analyse.

3 Elles datent respectivement d'octobre, de novembre et de décembre 1972. Chaque comité a une liste de membres particulière qui diffère de celle de l'AGIH.

4 Les membres apathiques se sont éliminés par eux-mêmes, en refusant l'entrevue. A titre d'exemple, un répondant a allégué un "manque de temps" pour refuser l'entrevue; un autre nous a déclaré que "je n'ai rien à dire, mon mari n'est pas à la

nous avons éliminé des listes les personnes nommées par l'animateur ou le président, et, des noms qui restaient, nous en avons choisi au hasard trois par comité. Deux répondants par comité ont été interviewés, le troisième nom servant en cas de refus.

L'entrevue durait en moyenne deux heures. Afin de mettre le répondant à l'aise, nous avons orienté le début de l'entrevue sur des questions d'ordre personnel, ce qui nous permettait de connaître chaque cas en détail. Nous n'avons pas enregistré les entrevues, prenant pour acquis que la présence d'un magnétophone rendrait l'échange plus tendu.

Ayant basé le questionnaire sur celui de l'enquête d'évaluation, en vue d'en tirer des données comparables, nous en avons également adopté certains défauts. Les variables d'âge, de sexe et de scolarité ont été omises du questionnaire; nous avons minimisé l'erreur en notant de mémoire ces données. Etant donné la longueur du questionnaire, nous n'avons pas fait de pré-test; certaines questions ont cependant été éliminées lors de la première entrevue, ayant été jugées inutiles ou répétitives⁵. Enfin, le questionnaire a été divisé en sous-questions selon une numérotation qui a grandement aidé à l'analyse.

⁵ Nous avons inclus en Annexe I le questionnaire original.

De façon générale, l'entrevue en profondeur voulait sonder plus à fond les thèmes développés lors de l'enquête d'évaluation. Après une première série de questions concernant le rôle du répondant au sein du comité, nous avons sondé sa participation au processus décisionnel ainsi qu'au système de diffusion de l'information à l'intérieur de celui-ci. Par la suite, nous avons examiné les attitudes du répondant face à l'AGIH, au comité, et à l'animateur, ainsi que son niveau d'information et de participation au front commun "l'Outaouais à l'Urgence".

De façon générale, les répondants ont été très ouverts aux questions. Bien que nous nous adressions à une population peu habituée à la conceptualisation, l'approche de l'entrevue en profondeur nous a semblé tout à fait indiquée. L'expérience de comité, assez longue pour certains, aura donné aux répondants une facilité d'expression tout au moins au niveau d'un groupe primaire (le comité reproduisant cette condition), et dans une situation de confiance⁶. Nous pouvons parler d'une soif d'expression de la part des répondants, qui nous ont parfois retenus beaucoup plus longtemps que le temps requis pour l'entrevue. Comme dans l'échantillon précédent, les plus bas taux de réponse ont été enregistrés aux questions d'information. Nous avons également pu vérifier que les

⁶ C'est à ce niveau que notre présentation comme étant de l'AGIH a été essentielle au succès des entrevues.

questions touchant les attitudes politiques des membres ont été répondues sans réticence aucune, alors que celles impliquant une critique ou un jugement de l'animateur et de la marche du comité ont récolté des réponses très vagues. De façon générale, nous pouvons conclure au succès de notre approche: les répondants ne se sont certainement pas montrés plus réticents qu'en comité à exprimer leurs opinions; nous croyons même qu'ils se sont ouverts plus qu'ils ne s'y ouvrent généralement. Aucune question n'a soulevé la méfiance générale; quelques-unes se sont par contre prouvées difficiles à répondre, ce que nous attribuons principalement à une mauvaise formulation du questionnaire.

Nous entreprendrons ce chapitre par un survol des comités étudiés ainsi que des membres interviewés. Nous examinerons par la suite les attitudes du membre face à l'AGIH et aux organismes communautaires, face au comité, et, enfin, face à l'animateur.

I- LES COMITES

Au cours des entrevues, nous avons noté une influence du comité sur les attitudes et le niveau d'information des répondants. Nous nous arrêterons donc dans cette section sur l'historique et le mode de fonctionnement de chacun des comités étudiés.

En premier lieu, le comité de la Santé a été formé en juin 1969, à la suite d'une enquête-participation. Il a ouvert en février 1970 une clinique populaire dans l'Ile de Hull, et, au moment de notre enquête, était profondément engagé dans la création d'un CLSC (Centre local de services communautaires) dans l'Ile, selon ce que prévoyait le Bill 65 (Québec) sur la réorganisation des services de santé et des services sociaux. Avec le RPL, il incarne la forme traditionnelle des comités de citoyens de l'AGIH: clientèle assez stable, réunions régulières, et concentration sur une action qui absorbe la totalité de ses ressources financières et humaines. Et, comme le RPL aussi, mais à un degré moindre, il a joui de subventions du PIL⁷. Au moment de l'enquête, l'animateur-fondateur du comité, bien que conservant une influence importante au sein de celui-ci, n'occupait plus le poste d'animateur, ayant été victime du manque de ressources financières de l'AGIH. Deux autres animateurs lui avaient succédé, sans avoir su le remplacer. C'est la présidente qui avait pris en main le comité et qui semblait y véhiculer le gros de l'information et de l'influence.

⁷ Le Programme Initiatives Locales (PIL) du gouvernement fédéral avait pour but la réduction du chômage saisonnier (hivernal); toute association ou groupe de personnes dont le projet était approuvé par le ministère de la Main-d'oeuvre jouissait d'une subvention pour une durée moyenne de cinq ou six mois (pouvant être renouvelée selon l'indice du chômage), visant essentiellement l'emploi de chômeurs.

D'autre part, le Regroupement populaire de l'Île a été fondé en mars 1970. Il s'agit d'un comité qui rassemble des assistés sociaux et dont le but principal est leur défense face au ministère du Bien-être (Québec). Sa principale activité au moment de notre enquête consistait en un service d'avocats populaires, ainsi que dans la gestion de divers projets PIL (atelier de couture, crochet et tricot, et un service de garderie entre autres). L'animateur-fondateur était toujours présent au comité, mais moins influent, selon certains membres, que le président et sa "clique"⁸. Nous étions au courant, de par l'enquête d'évaluation, d'un pourcentage de rotation au sein de ce comité plus élevé que chez les autres, et de la présence de certains conflits, qui se seraient résolus par l'exclusion du membre dissident. Nous savions aussi que le président actuel avait été élu avec opposition de par l'appui non-équivoque de l'animateur. Nous retrouvons dans ce comité une majorité de membres qui s'exprime peu et qui y est attirée par les valeurs thérapeutiques du groupe⁹.

Enfin, l'AJTO (Association des Jeunes Travailleurs de l'Outaouais) a été formée en 1970. Elle a mis sur pied une

⁸ Selon l'avis de certains répondants; cette opinion nous a été transmise au cours de l'enquête d'évaluation.

⁹ Entrevue avec Michel Lacroix, Raymond Levac, Isidore Ostiguy et Laurette Strasbourg, animateurs à l'AGIH; janvier 1973.

Maison du Chômeur qui n'existe plus, ainsi qu'une coopérative de menuiserie qui fonctionne de façon totalement indépendante. Cette association a été fondée par un animateur qui, contrairement à ses collègues des comités décrits précédemment, est membre de la jeune garde de l'AGIH. Les comités qu'il a fondés ne sont pas calqués sur le modèle traditionnel du comité de citoyens de l'AGIH, et se sont voulu indépendants de celle-ci. Au moment de l'enquête, l'AJTO n'existait qu'à travers du "Cours d'Education Populaire pour Jeunes Adultes" ou CEPJA, où le seul but des rencontres hebdomadaires était la discussion de problèmes propres aux jeunes travailleurs. De création très récente (novembre 1972), le CEPJA ne peut être considéré comme représentatif des autres comités qui l'ont précédé à l'AGIH puisqu'il ne se propose aucunement de déboucher sur l'action. Il ne peut pas non plus être considéré comme membre de l'AJTO (selon les dires mêmes de l'animateur ainsi que des membres interviewés) mais plutôt comme un résultat ou un dérivé de celle-ci. Peu nombreux sont en effet les membres du CEPJA qui aient connu l'AJTO: ils ont en majorité été recrutés très récemment. De plus, le critère d'âge imposé au groupe de discussion (moins de 25 ans) modifie quelque peu nos données. Mais, tel que souligné précédemment, nous avons fait notre choix en faveur de répondants plus jeunes qui feraient sans doute preuve de plus d'indépendance d'esprit et de sens critique, bien que ce

groupe ne présente pas toutes les caractéristiques d'un comité de citoyens.

II- LES REpondANTS

Nous allons entreprendre ici l'analyse des résultats de l'entrevue en profondeur. Nous devons mettre le lecteur en garde que si les résultats sont parfois présentés sous forme quantitative afin d'obtenir une description plus claire, en aucun cas prétendons-nous que l'échantillon de l'entrevue en profondeur soit quantitativement valable.

A- DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

Tous nos répondants, à part un membre du CEPJA¹⁰, sont originaires de l'Ile de Hull. Deux de ceux-ci vivent cependant à l'extérieur de l'Ile, ayant été victimes d'expropriations.

La moyenne d'âge des membres interviewés est de 43 ans et demi, si nous incluons les membres du CEPJA qui ont, par définition, moins de 25 ans. L'âge des membres du RPL et du comité de la Santé oscille entre 45 et 70 ans. Notons l'absence de répondants entre 25 et 45 ans. D'autre part, trois de nos répondants, dont deux des membres du comité de la Santé, nous ont dit être chroniquement malades.

¹⁰ Il s'agit d'un Capucin dont l'appartenance à cet ordre religieux est à l'origine de son contact avec l'AGIH; il y participe actuellement à titre de simple membre.

Nous avons affaire à quatre hommes et deux femmes. Cette proportion se rapproche considérablement de la liste la plus récente des membres de l'AGIH, en date du premier mai 1972, qui compte 73 femmes sur un total de 174 membres (soit un peu moins de 42 pourcent). Elle ne reflète cependant pas la proportion des listes propres à chaque comité, où, sauf pour le CEPJA, les femmes sont majoritaires.

Les répondants du CEPJA ont atteint le niveau de scolarité le plus élevé: CEGEP et université respectivement. Par contre, les répondants du RPL ainsi que du comité de la Santé présentent sensiblement le même niveau: pour chacun des comités, un répondant s'est arrêté au primaire, et l'autre a atteint le niveau secondaire, sans toutefois le compléter.

Seuls les membres du CEPJA sont sur le marché du travail; ils ont tous deux un emploi de commis¹¹. Les répondants du RPL de même que ceux du comité de la Santé vivent de prestations gouvernementales, ce qui représente les deux-tiers des membres interviewés, par opposition au quart de l'échantillon précédent.

Enfin, aucun de nos répondants n'accuse de revenu supérieur à \$6,000, et trois de ceux-ci se situent en bas de \$4,000.

¹¹ Le tiers de notre échantillon se situe donc dans la catégorie des collets blancs, ce qui dépasse le neuf pourcent de notre premier échantillon.

De façon générale, nous avons donc trouvé que les membres interviewés lors de l'entrevue en profondeur sont plus "défavorisés" que ceux du chapitre précédent; nous n'y retrouvons pas cette forte représentation de professionnels et semi-professionnels, ne soit-ce que pour un membre du clergé. La proportion des prestataires est plus élevée, et les revenus se situent exclusivement dans la couche inférieure. Notons que ces facteurs peuvent être attribués en partie au mode de sélection des répondants, qui élimine les membres individuels ainsi que les comités orientés vers une clientèle de classe moyenne.

B- LES MEMBRES FACE A L'AGIH ET AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

L'animateur constitue le lien organique qui relie le membre à l'AGIH et aux organismes communautaires. Le membre dépend en effet en grande partie de l'animateur pour l'information qu'il reçoit au sujet de l'AGIH et des organismes communautaires, dépendance qui s'accroît chez les plus "défavorisés", qui n'entretiennent aucun contact indépendant à l'extérieur du comité.

Information

L'information que contrôlent les répondants au sujet de l'AGIH nous confirme que leur contact avec celle-ci est lointain. Les membres du CEPJA, recrutés dans une strate socio-économique plus favorisée, sont mieux informés que leurs

collègues des autres comités. Ils sont les seuls à avoir pu répondre à toutes nos questions d'information au sujet de l'AGIH. Ils sont aussi les seuls à connaître, entre autres, les sources de financement de celle-ci.

Par contre, les membres du RPL, les plus défavorisés de l'échantillon, en sont aussi les moins bien informés. Ils n'ont su répondre à aucune de nos questions, ne sachant ni quels sont les buts de l'AGIH, ni quel en est le président. Ils n'ont aucune idée de son fonctionnement interne, et n'ont pas entendu parler de la restructuration de l'AGIH, dont l'importance et la profondeur ont largement touché les comités.

Enfin, les membres du comité de la Santé font preuve d'un niveau d'information moyen. Un seul répondant a bloqué au niveau du fonctionnement interne de l'AGIH, et de sa restructuration, bien qu'il ait su parler des buts de celle-ci et qu'il en ait nommé un président antérieur (au lieu du président actuel tel que demandé)¹².

D'autre part, les répondants semblent mieux informés quant à leur propre comité. A titre d'exemple, tous ont su en faire l'historique ainsi qu'en nommer tous les présidents. A ce niveau, les répondants du RPL sont encore les moins bien

¹² Ce qui est compréhensible puisque le président avait changé dans les huit derniers mois.

informés, étant les seuls à ignorer les sources de financement de leur propre comité.

La connaissance qu'ont nos répondants des comités autres que le leur est limitée. Quatre répondants ont su en nommer au moins un, sans connaître beaucoup plus de ceux-ci; les deux membres du CEPJA ont déjà participé à un autre comité. Par contre, les animateurs semblent être mieux connus des membres: cinq répondants ont su en nommer au moins deux qui ne soient pas celui de leur propre comité.

D'après le niveau d'information propre aux membres interviewés, nous pouvons conclure que leur intérêt se concentre essentiellement sur leur propre comité et que les animateurs constituent l'élément de l'AGIH qui leur est le plus familier en dehors de leur comité.

Relation des membres avec l'AGIH centrale

La relation du membre de comité avec l'AGIH centrale semble être très lointaine. Avec la permanence, nos répondants entretiennent des rapports cordiaux mais distants. Tous, sauf les membres du RPL, connaissent la "Maison de l'Ile", siège de la permanence de l'AGIH. Cependant, un seul répondant (membre du CEPJA) fréquente régulièrement cet endroit et entretient un contact familier avec les permanents.

Le contact avec les divers organes de l'AGIH est encore plus distant. En effet, si quatre répondants ont déjà assisté à une assemblée générale, tous ont dit se sentir

"gênés" au cours de ces réunions. Trois ont avoué ne jamais y prendre la parole, et le quatrième que très rarement. Si même les répondants du CEPJA qui semblent se mouvoir plus facilement que les autres au sein de l'AGIH avouent sentir une gêne et rarement prendre la parole en assemblée générale, nous devons en conclure que celles-ci n'intéressent pas le membre, ou encore que son contrôle se situe en dehors du cercle des membres de comités.

Le lien essentiel entre les comités et l'AGIH, ce sont les animateurs qui l'assurent, de leur propre aveu¹³. Mais si ceux-ci semblent penser que les comités font preuve d'un haut degré de dépendance à l'égard de l'AGIH¹⁴, nos répondants sont de l'avis contraire. En effet, questionnés quant à la relation entre l'AGIH et les comités, la majorité des répondants a opiné qu'il est plus fréquent qu'ils viennent en aide à l'AGIH que le cas contraire. Séparés du processus décisionnel ainsi que du fonctionnement de l'AGIH centrale, les membres de comité semblent considérer comme aide ou assistance à celle-ci toute participation de leur part à des campagnes ou fronts communs initiés par la direction de l'AGIH et qui ne touchent pas directement le propos de leur comité. Si la direction de l'AGIH considère qu'elle "prête"

13 Entrevue avec Michel Lacroix, Raymond Levac, Isidore Ostiguy et Laurette Strasbourg, animateurs à l'AGIH; janvier 1973.

14 Voir Caroline Andrew, op. cit., p. 66.

des animateurs aux comités en assurant leur salaire, les membres de comité perçoivent par contre l'animateur comme partie intégrante du comité. Les membres ne ressentent pas une dépendance face à l'AGIH, mais plutôt face à l'animateur comme tel. Le membre, n'entretenant avec l'AGIH centrale aucun contact qui lui soit propre, se rend dépendant de l'animateur à travers qui se canalise l'aide technique et financière que proportionne l'AGIH aux comités. L'animateur se voit ainsi placé dans une position de supériorité face aux membres de son comité, puisque ceux-ci n'ont aucun moyen de contrôler ses actions et doivent se fier à lui pour toute information en provenance de l'AGIH.

Organismes communautaires

La connaissance qu'ont nos répondants des organismes communautaires est encore plus vague: il s'avère en effet que nos répondants n'entretiennent virtuellement aucun contact avec ceux-ci. Trois répondants en ignorent l'existence, et seul un des membres du CEPJA a su répondre à nos questions d'information à ce sujet. Ces résultats soulèvent un doute quant au degré de participation de la population aux organismes communautaires.

D'autre part, même si nos répondants semblent mieux connaître la campagne de "l'Outaouais à l'Urgence" initiée par l'AGIH de concert avec divers organismes communautaires de la région, leur contact avec celle-ci reste minime. Seuls

les membres du CEPJA y ont pris un intérêt particulier; les répondants du RPL en ignorent les buts, malgré la grande publicité effectuée au sein des comités. Deux répondants ont fait signer la pétition du Front commun¹⁵, un de ceux-ci ayant cependant avoué qu'il ne croyait pas qu'un tel Front change la situation, et même qu'il était inutile. Si tous les répondants qui ont eu connaissance de cette campagne par l'animateur ont déclaré avoir été d'accord avec celle-ci dès le début, ceux qui l'ont connue par l'intermédiaire des journaux ne l'étaient pas; ils ont dit s'être fait convaincre par la suite. Les membres de comité font donc preuve d'une meilleure connaissance des fronts communs d'organismes communautaires auxquels l'AGIH a participé; leurs attitudes diffèrent cependant considérablement selon que l'information qu'ils reçoivent provienne ou non du comité.

C- LE MEMBRE FACE AU COMITE

C'est au sein du comité que doivent se former les nouveaux leaders et c'est à ce niveau que nous porterons maintenant l'étude. Nous avons vu jusqu'ici que le comité concentre l'essentiel de l'intérêt du membre. Il semblerait cependant,

¹⁵ Il s'agit d'une pétition de 45,000 signatures exigeant du Ministre Castonguay l'amélioration des services de santé dans l'Outaouais; elle se voulait un défi au député-ministre Parent et une affirmation des racines populaires des organismes communautaires. Les feuilles circulaient dans les comités au moment de l'enquête, et on demandait à tous les membres de faire signer leurs parents et amis.

et c'est ce que nous aborderons dans la section qui va suivre, que la fonction du comité se situe à un niveau personnel plutôt que collectif et que l'animateur concentre son effort de formation de nouveaux leaders au niveau d'un seul membre, le président, au détriment des autres.

Participation

Les motifs d'ordre politique et social sont virtuellement absents dans la participation du membre à son comité. En effet, les répondants se sont joints à leur comité pour des raisons qui sont sensiblement les mêmes qu'à l'échantillon précédent, quoique les motifs d'ordre grégaire y soient plus importants¹⁶. D'autre part, les membres ne participent pas à un comité pour les services que celui-ci peut leur rendre: le seul répondant qui se soit joint à son comité pour répondre à un besoin immédiat d'information et d'orientation s'en est retiré insatisfait après quatre mois.

L'intimité du comité est un fait bien établi: tous nos répondants s'y sont joints sur invitation personnelle, dont deux sur invitation de l'animateur.

La participation des membres aux comités est assez intense. C'est ainsi que trois de nos répondants cumulent dix

¹⁶ La répartition est la suivante: deux répondants se sont joints au comité pour des raisons d'ordre grégaire ("pour rencontrer des gens"), deux pour des raisons altruistes ("pour aider les gens"), et un tout simplement "pour participer".

ans de participation à leur comité respectif. Si le minimum requis d'un membre est l'assistance à une réunion hebdomadaire, certains répondants y consacrent deux et même trois soirs par semaine. Trois répondants considèrent que leur participation au comité est la, sinon une des activités les plus importantes de leur vie. Trois autres répondants ont admis avoir laissé tomber d'autres activités afin de se consacrer à leur comité. Le membre valorise donc hautement sa participation au comité et y consacre beaucoup d'énergies.

Perception du comité

Par ailleurs, les comités sont perçus par les répondants comme étant stationnaires dans leur membership et dans leur orientation. Cinq répondants ont noté que le renouvellement des membres au sein de leur comité était faible, ce qu'ils ont attribué soit à une limitation volontaire du groupe dans le cas du CEPJA, soit à l'intensité de la participation exigée du membre. Par ailleurs, aucun des répondants n'a noté d'évolution dans l'orientation de leur comité. L'orientation ne fait d'ailleurs pas objet de remise en question; la question posée à cet effet nous a paru superflue, les membres ne concevant pas la possibilité d'une critique à ce qui est pour eux acquis et accepté. Soulignons qu'à part pour le CEPJA, nos répondants n'ont pas participé à l'élaboration des buts de leur comité. Cette absence d'évolution au sein du comité indique par ailleurs que les membres ne perçoivent pas

changer ou devoir changer la nature de leur participation au comité.

Les critiques des membres interviewés se font plus nombreuses quant aux approches ou "moyens employés" par leur comité, quoiqu'ils ne connaissent pas le détail de celles-ci. Une seule critique spontanée nous a été formulée par un membre du CEPJA, qui a exprimé le désir que son comité se lance dans l'action. Par ailleurs, les approches utilisées par les comités sont perçues comme étant trop lentes, inefficaces et même inutiles (trois répondants).

Nous pouvons attribuer cette absence de critique de fond au haut degré d'homogénéité¹⁷ exigé du groupe. Lorsqu'un membre n'est pas d'accord avec une décision prise par le comité, nos répondants affirment qu'il quitte généralement celui-ci. D'autre part, les critiques formulées quant aux actions des comités nous indiquent que ceux-ci ne se consacrent pas à l'action mais plutôt à la discussion. Leur attention reste centrée sur le groupe et non pas sur la réalité extérieure.

Prise de responsabilité

Malgré l'intensité de l'identification du membre à son comité, celui-ci n'en partage pas les responsabilités. Quatre

¹⁷ Rappelons qu'au chapitre précédent nous avons vérifié que le degré d'homogénéité des membres de comités n'était pas aussi élevé que chez les dirigeants et animateurs.

répondants ont déclaré ne jamais avoir assumé de responsabilité au sein de leur comité. Un répondant siège à l'exécutif de son comité¹⁸, et un autre est "membre-responsable" du sien: de leur propre aveu, ils n'ont cependant pas assumé une grosse part des responsabilités, la plus large part ayant été laissée à l'animateur et au président. Nous aurions pu attribuer ce résultat à notre méthode d'échantillonnage qui visait le membre "moyen" du comité; or trois répondants se considèrent comme des leaders au sein de leur comité. Il ne peut s'agir non plus d'une absence de militantisme chez les membres interviewés puisque quatre de ceux-ci ont participé ou participent encore à une association volontaire autre que l'AGIH¹⁹, et vu aussi le degré d'assiduité exigé des membres.

Un de nos répondants n'a pas assumé de responsabilités au sein de son comité à cause d'une gêne ou d'un manque de confiance en soi: il a dit ne pas parler assez bien. Les autres ont fait preuve d'un manque d'intérêt à ce sujet: "je n'aime pas cela", "je ne veux pas de responsabilités". Ceci nous démontre qu'on n'a pas encouragé, ou qu'on n'a pas réussi à convaincre les membres de l'importance de la prise de

¹⁸ Il occupe ce poste depuis quatre ans et n'a jamais été réélu.

¹⁹ Il s'agit entre autres de la JOC (Jeunesse ouvrière catholique), de la St-Vincent-de-Paul, et des Filles d'Isabelle.

responsabilité au sein du comité. Or, ce rôle revient à l'animateur: s'il ne fait pas d'effort en vue de partager les responsabilités du comité, il est certain que des gens peu habitués à ce genre de chose ne s'offriront pas pour les assumer. Il semble que l'on considère la prise de responsabilité comme n'étant pas essentielle à la participation au comité.

Réunions

La participation du membre à son comité se limite donc essentiellement à l'assistance aux réunions hebdomadaires. Celles-ci représentent certes pour le membre une source d'information et une possibilité d'expression personnelle: trois répondants considèrent qu'ils prennent la parole au sein de ces comités plus souvent que la moyenne des membres, et un seul répondant nous admet qu'il n'exprime pas toujours son opinion avant que la discussion ne soit close.

Les réunions traitent de questions d'information générale, et, à un degré moindre, des actions à entreprendre par le comité. Sauf pour le comité de la Santé, ce sont surtout des questions à long terme qui y sont discutées. Tous les répondants, sauf ceux du RPL, ont l'impression que toutes les questions concernant le comité sont abordées en réunion; tous les répondants sauf un se déclarent satisfaits de l'information qu'ils reçoivent quant aux activités du comité.

Quoique les membres participent activement à la discussion lors des réunions, celle-ci ne semble pas aborder certains thèmes vitaux pour le comité, soit le détail des activités du président et de l'animateur, qui cumulent, nous l'avons vu précédemment, le gros des responsabilités au sein du comité. Aucun de nos répondants se déclare en effet satisfait de l'information proportionnée à ce sujet lors des réunions. Puisque les membres n'exercent aucun contrôle sur les activités des dirigeants du comité, en particulier sur le président qui est issu de leurs rangs, nous pouvons conclure à l'inexistence d'un sentiment de responsabilité des membres face au comité. Et, dans de telles circonstances, nous ne pouvons entrevoir l'existence ou la formation d'un nouveau leadership au sein des comités.

Le président

La prise de responsabilité au sein du comité, nous l'avons vu, n'est en aucun cas collective. Elle se concentre chez le président qui assume avec l'animateur la direction du comité. Nos répondants perçoivent que le président, de concert avec l'animateur, est mieux informé que les autres membres du comité. C'est au président (ou aux responsables dans le cas du CEPJA), que les répondants s'adressent afin d'obtenir plus d'informations au sujet du comité. Avec l'animateur, une fonction d'organisation et de prise de décision lui est réservée; cette fonction n'est pas contestée par les

membres qui ne semblent pas aspirer à l'assumer²⁰.

Les présidents, sortis des rangs du comité, jouissent généralement de l'appui de l'animateur lors de leur élection. Lorsqu'il y a opposition au choix de l'animateur, son appui se fait plus ouvert, comme nous l'avons vu dans le cas du RPL²¹. Aucun de nos répondants n'a perçu que le président de leur comité ait été élu parce qu'il était intime de l'animateur ou parce qu'il avait été proposé par lui. Cependant, trois répondants affirment que le président de leur comité a été élu parce qu'il était mieux informé; quatre autres pensent que leur président, avant d'entrer en charge, de fait connaissait mieux les démarches suivies par le comité. Or, si les présidents étaient mieux informés avant d'entrer en charge, et supposant qu'ils ne l'étaient pas avant de se joindre au comité, nous pouvons déduire qu'ils ont été formés par l'animateur. Cette formation cependant se fait à l'écart du comité, et même à son insu; elle implique une valorisation de l'individu au détriment du groupe. Les membres reproduisent

20 A la question que nous posions à savoir pourquoi l'animateur et le président remplissaient ce rôle, nous avons récolté les réponses suivantes:

- "parce qu'ils ont les contacts nécessaires";
- "parce qu'il (le président) est payé pour faire ce travail-là";
- "parce que ce sont les premiers en tête";
- "parce qu'ils organisent et décident";
- "parce qu'ils constituent un groupe fermé".

21 Le candidat de l'opposition a par la suite été expulsé du comité.

au niveau du président la dépendance qu'ils avaient face à l'animateur, puisque ce premier contrôle l'essentiel de l'information et concentre l'essentiel des responsabilités du comité.

D'autre part, nos répondants perçoivent l'existence au sein du comité d'un cercle directeur auquel ils n'ont pas accès, et qui se compose du président, de l'animateur, et d'un ou deux membres du comité. Dans le cas du CEPJA, il nous a été dit clairement que l'accès à ce cercle était limité par les responsables eux-mêmes. Cependant, dans le cas du RPL par exemple, il semble que ce soient les membres qui s'en bloquent l'accès sous prétexte que l'animateur et le président sont "mieux informés et plus compétents".

Les animateurs ont sans doute vu chez le président un nouveau leader. Or si le processus de formation de celui-ci se fait au détriment du groupe et si les membres du comité recréent face à lui des schèmes de dépendance, c'est-à-dire s'ils ne partagent pas ses responsabilités, nous ne pouvons considérer que le président soit un nouveau leader dans le sens que l'entend la théorie de l'animation sociale.

D- LE MEMBRE FACE A L'ANIMATEUR

Nous avons fait la preuve au cours des sections précédentes de l'absence d'un processus de formation de nouveaux leaders au sein des comités étudiés. Dans la section qui va suivre nous aborderons la relation membre-animateur au sein

de ces comités, démontrant que dans aucun cas les animateurs n'ont préparé leur propre dépassement par le comité.

Deux des comités que nous avons étudiés n'ont pas d'animateur attitré: l'animateur-fondateur du comité de la Santé a dû quitter celui-ci à la suite des difficultés financières de l'AGIH, et, au CEPJA, l'animation des réunions est assurée par les membres. Cependant, dans les deux cas, l'animateur-fondateur demeure une figure dominante du comité. Au comité de la Santé, aucun des animateurs délégués par l'animateur-fondateur n'a été accepté par les membres. C'est le président qui a pris en main cette fonction, cependant que l'animateur-fondateur fait régulièrement "son petit tour" au comité afin de donner ses conseils. Les membres du comité gardent un profond respect envers lui, dont ils ne font pas preuve envers le président. Par ailleurs, dans le cas du CEPJA, l'animateur-fondateur garde un contrôle, quoique informel, sur l'évolution du comité. Il en choisit les responsables et, selon le témoignage d'un membre, est à l'origine de conflits internes qui y prennent place²². Dans les deux cas, nous avons donc orienté nos questions sur l'animateur-fondateur, à l'exclusion de toute personne exerçant de façon

22 A titre d'exemple, lors de la sélection de l'échantillon, cet animateur nous a fourni la liste des membres de mémoire, commentant le caractère de chacun et suggérant, sans incitation de notre part, des noms de personnes que nous devrions interviewer (qui étaient toutes les leaders du groupe représentant sa tendance).

passagère la fonction d'animation des réunions. Ceux-ci remplissaient en effet les caractéristiques de l'animateur telles que décrites au chapitre troisième. Nous nous sommes référés dans le cas du comité de la Santé à l'époque où l'animateur était encore présent au sein du comité.

Le rapport entre le membre de comité et l'animateur est informel. Trois répondants le tutoient et un seul répondant ne l'appelle pas de son prénom. Trois répondants le considèrent comme un ami. Ce rapport n'est cependant pas très intime puisque quatre répondants ne lui parlent qu'au cours des réunions et un seul, le membre du CEPJA qui a précédemment fait exception à cet égard, garde un contact avec lui en dehors du comité. Par ailleurs, l'animateur semble soigner la sensibilité des membres, et chercher à conserver sa distance face à ceux-ci: trois répondants affirment qu'il n'est mieux connu de personne au sein du comité. Par contre, deux autres répondants affirment qu'il est mieux connu du président.

Bien que l'animateur ait l'impression de devancer son comité, les membres ne partagent pas cette impression. Quatre répondants affirment qu'il n'a jamais parlé de choses qu'ils ne comprenaient pas; les deux autres répondants ont dit que, le cas échéant, l'animateur leur a toujours expliqué immédiatement ce dont il s'agissait. Un seul répondant a dit avoir déjà senti que l'animateur "charriait, bousculait, poussait dans le dos" des membres du comité; il a dit être d'accord avec cette pratique de l'animateur parce que "c'est sa job,

ça clarifie les problèmes". Des autres répondants, trois affirment que s'ils s'étaient rendus compte que l'animateur charriait, ils l'auraient arrêté parce qu'ils ne sont pas "gênés", parce que "ça n'a pas de bon sens". Un répondant affirme même qu'il l'aurait laissé faire parce que "peut-être aurait-ce été pour donner une leçon aux autres, ou que quelqu'un n'aurait pas bien parlé". L'animateur n'aura peut-être pas charrié en tant que tel, ou les membres ne s'en sont pas rendu compte, mais le résultat est le même. Le membre accepte presque inconditionnellement les actions de l'animateur. Si certains semblent vouloir exercer un contrôle des actions de l'animateur au sein du comité, leurs raisons pour un tel contrôle sont faibles. Et de plus, leur attitude est contrebalancée par les membres qui accordent à l'animateur le devoir de juger de l'action des membres et d'imposer des châtiments.

Cette attitude relève en partie de l'ampleur du rôle de l'animateur au sein du comité. En plus d'assumer avec le président la prise de décisions quotidiennes²³, il participe activement aux réunions, nos répondants affirmant, sauf dans le cas d'un animateur, qu'il parle plus que les membres. Non seulement assure-t-il la permanence du comité, mais il joue, semble-t-il, un rôle important dans son processus décisionnel.

23 Notons à ce sujet qu'aucune mention de l'exécutif n'a été faite par les membres.

Nous pouvons supposer ceci en effet si l'on prend en ligne de compte le simple volume de son intervention et le fait que les membres ne font pas preuve de sens critique à son égard. Un répondant affirme qu'il est toujours d'accord avec l'animateur parce qu'"il connaît mieux ça que n'importe qui". Seuls deux répondants affirment qu'ils ne penchent pas nécessairement en faveur de l'animateur lorsqu'il y a un désaccord au sein du comité. Et enfin, trois répondants affirment qu'ils ont la même opinion que l'animateur quant au fonctionnement du comité. Ceux qui diffèrent d'opinion avec lui (sauf un) ne savent préciser en quoi consiste cette divergence.

L'influence de l'animateur au sein du comité est donc écrasante. La nature du rôle qu'il y joue reste vague dans l'esprit des répondants, bien que la majorité insiste sur la nature essentielle de celui-ci. Les répondants décrivent son rôle comme ayant été d'"aider les gens", de "diriger plus vite", qu'"il faisait tout au comité". Un répondant qui a insisté sur l'importance de l'animateur n'a su préciser la nature de son rôle.

Il est possible que cette mauvaise définition dans l'esprit des membres soit due à l'ambiguïté même du rôle de l'animateur social. Même s'il ne fait pas tout au comité, comme l'affirme un répondant, l'important reste que telle soit leur impression. La présence de l'animateur n'est pas remise en question. L'animateur est là "parce qu'il parle mieux",

"parce qu'il était là depuis le début", "parce qu'il est mieux éduqué". Le comité n'a pas eu de choix à faire, il lui a été délégué. Les membres n'ont jamais parlé de la possibilité de changer d'animateur, ce qui leur serait virtuellement impossible, selon certains répondants.

Les membres respectent énormément l'animateur. Ceci ne relève pas uniquement des fonctions qu'il occupe au sein du comité. En effet, les présidents qui remplacent l'animateur au sein de leur comité occupent les mêmes fonctions mais ne jouissent pas du même respect. A notre avis, ce respect ressemble beaucoup au respect accordé aux gens "éduqués", aux professionnels et surtout aux membres du clergé par la population "défavorisée". Chose certaine, l'animateur n'a pas combattu au sein du comité cette mystification dont il était l'objet.

CONCLUSION

L'animation sociale, en prétendant toucher le collectif à partir de l'individuel, empêche sa propre réalisation. Au lieu d'une ouverture du petit groupe sur le grand groupe (du comité sur le quartier), elle a produit au contraire une dépendance du groupe face à l'animateur et à son remplaçant, le président. Les comités sont restés à un niveau individuel et parcellaire.

Bien que l'animation sociale vise la participation maximale des membres au sein du comité, certains aspects essentiels en ont été oubliés:

On privilégie la participation à la décision, ce qui sous-entend l'appropriation de l'autorité, de l'arbitrage, de la contrainte. Mais est-on suffisamment sensible aux autres niveaux de la participation: l'information, l'élaboration des décisions, leur mise en oeuvre, le contrôle¹?

Le seul professionnalisme de l'animateur met les "animés" en position désavantageuse². Ce ne sont pas les membres

¹ René Didier, "Où va l'animation sociale?--problématiques et finalités", Relations, n° 349, mai 1970, p. 151.

² A. L'Heureux cite dans un article les commentaires d'animateurs sociaux. Le professionnalisme semble central: "(L'animateur) est un professionnel. C'est quelqu'un qui aurait comme définition de fonction, de profession, de faire de l'animation; c'est quelqu'un qui ne fait que cela: aider les gens à s'auto-déterminer, et non pas à l'occasion ou pour telle ou telle fin occasionnelle". André L'Heureux, "L'animation sociale ou les nouveaux sorciers", Socialisme 69, avril-mai-juin 1969, n° 17, p. 120.

qui ont senti la nécessité d'un permanent afin d'assurer la continuité du comité, mais l'animateur qui, invariablement dans le cas de l'AGIH, a créé le comité, et se dédie à plein temps à celui-ci. Il occupe donc une position privilégiée face aux membres qui, issus d'un lumpen-prolétariat, sont incapables de contrer son influence.

Que l'animateur soit neutre au sein du comité est tout à fait impossible. L'animateur est une personne choisie par l'agence pour son orientation idéologique.

On semble d'accord pour affirmer que tôt ou tard ce type de préjugés (socialistes ou anti-religieux) va entraîner des biais dans le fonctionnement de l'animateur... L'animateur, lancé dans le milieu avec des attitudes doctrinaires, peut rapidement entraîner l'agence qui l'emploie dans des situations difficiles³.

Il doit rendre compte à l'agence qui l'emploie et non pas au comité. Il est "tout simplement un véhicule entre l'agence et le groupe"⁴. C'est l'agence qui lui fournit son salaire; son allégeance première ne peut donc se situer au niveau du comité.

Si l'étude des mécanismes internes des comités de citoyens à l'AGIH nous a permis de prouver que la participation de la population "défavorisée" à celle-ci est une façade, elle aura aussi posé des doutes sérieux quant à la

3 Ibid., p. 121.

4 Ibid.

participation de cette population aux organismes communautaires en général. Ces derniers, quoique revendiquant sa représentation, intègrent moins de mécanismes de participation que l'AGIH; la présence de cette population "défavorisée" en leur sein est encore plus lointaine.

Les organismes populaires, l'AGIH en particulier, ont sans aucun doute gardé un contact plus étroit avec la population "défavorisée" de Hull que les mécanismes politiques traditionnels. Leur direction n'aura pourtant pas été transmise à des éléments issus de cette population, et la formation d'un nouveau leadership n'y aura jamais réellement été entreprise.

ANNEXE I

QUESTIONNAIRES

A- QUESTIONNAIRES DE L'ENQUETE D'EVALUATION DE L'AGIH

QUESTIONNAIRE AUX MEMBRES

I- Activités avec l'AGIH:

1. Depuis combien de temps êtes-vous membre de l'AGIH?
2. Est-ce que vous êtes membre d'un comité? (Si oui, lequel?)
3. A quelles activités avez-vous participé?
 - assisté aux assemblées générales
 - assisté à des réunions de comité
 - participé à des projets
4. Est-ce que vous avez eu des responsabilités particulières dans ces activités?
 - organisé une réunion
 - présidé une réunion
 - formé un sous-comité
5. Comment êtes-vous entré à l'AGIH?
 - par des contacts personnels
 - pour résoudre un problème concret
6. Si vous n'êtes plus membre, pourquoi?

II- Objectifs:

7. Pourquoi, ou dans quel but, avez-vous travaillé dans les activités que vous avez décrites?
8. Si vous étiez dans un comité, quel était le but de ce comité?
9. Quels sont les objectifs de l'AGIH? Qu'est-ce qu'elle veut faire?
 - les différences entre les objectifs qui existent et ceux qui devraient exister

- les changements dans les objectifs au niveau de la personne, du comité et de l'AGIH

III- Fonctionnement de l'AGIH:

10. Comment fonctionne l'AGIH?

- le rôle des membres
- le rôle de l'exécutif
- le rôle des permanents

11. Qui prend les décisions à l'AGIH et au comité?

12. Est-ce que vous avez votre mot à dire dans les décisions qui sont prises?

IV- Relations avec le milieu:

13. Est-ce que vous êtes membre d'autres groupes ou d'autres organismes?

14. Quels autres groupes travaillent ici dans le même sens que l'AGIH? Est-ce qu'ils travaillent ensemble?

15. Quel est le problème majeur ici? Comment résoudre ce problème?

- travailler ensemble
- s'attaquer aux personnes ou aux institutions responsables

16. A quel niveau faut-il s'attaquer pour résoudre ce problème?

- l'île de Hull
- la ville de Hull - gouvernement municipal
- le Québec
- le fédéral

17. Comment l'activité de l'AGIH va-t-elle aider à résoudre ce problème?

18. Est-ce que l'AGIH fait de l'action politique?

- définition de l'action politique
- est-ce qu'elle doit faire de l'action politique?

19. Est-ce qu'il doit y avoir des changements à l'AGIH? Lesquels?

V- Information personnelle

20. Est-ce que vous êtes de la région? Si non, d'où êtes-vous et depuis combien de temps habitez-vous dans la région?
21. Quel est votre emploi?
22. Est-ce que vous gagnez:
 - moins de \$4,000
 - entre \$4,000 et \$6,000
 - entre \$6,000 et \$8,000
 - plus de \$8,000

QUESTIONNAIRE AUX ANIMATEURS ET PERMANENTS

1. Pendant quelle période de temps avez-vous été animateur ou permanent, (date précise)
 - pour quel comité?
 - est-ce que vous avez travaillé à plein temps?
 - est-ce que vous avez été payé et par qui?
2. Comment voyez-vous le rôle d'un animateur?
3. Qu'est-ce que vous avez fait concrètement dans votre comité?
 - est-ce que vous avez créé le comité? Comment?
 - sur quelle base d'organisation? Pourquoi?
 - quel rôle avez-vous joué par rapport à l'information dans le comité?
 - quel rôle par rapport aux prises de décision?
4. Quels étaient vos rapports avec l'AGIH et avec les comités?
 - l'exécutif
 - le bureau de direction
 - l'assemblée générale
5. Quels étaient vos rapports avec les autres animateurs ou permanents?
 - les réunions
 - les sessions d'animation (formation personnelle)
 - CAP
6. Quels ont été vos plus proches collaborateurs dans le travail que vous avez fait? vos "ennemis"?

7. Jusqu'à quel point avez-vous l'impression:
- ... de "charrier" le monde
 - ... d'être en avant du monde
 - ... de bouculer le monde
 - ... de prendre les décisions pour le monde
8. Comment pensez-vous que les problèmes que vous affrontez ou auxquels vous vous attaquez vont se résoudre?
- par un affrontement aux pouvoirs en place, politiques ou autres
 - par une collaboration de toutes les forces du milieu
 - est-ce que le travail de l'AGIH est politique?
 - est-ce qu'il y a eu des changements?
9. Comment juger le succès de l'AGIH?
10. Pourquoi êtes-vous engagé dans l'action sociale?
- si vous êtes parti de l'AGIH, pourquoi?
 - si vous n'étiez pas à l'AGIH, que feriez-vous?
11. Depuis combien de temps êtes-vous dans la région?
- d'où venez-vous?
 - de quel milieu social êtes-vous?

B- QUESTIONNAIRE DE L'ENTREVUE
EN PROFONDEUR

I- Participation au comité

1. A quel(s) comité(s) avez-vous participé?
2. Depuis combien de temps y participez-vous?
3. Comment êtes-vous entré dans le comité?
 - à peu près de la même façon que les autres membres
 - ... par une enquête-participation
 - ... par invitation d'un ami, d'une connaissance (qui?)
 - ... par moi-même
 - ... autres
 - pas de la même façon que les autres membres
 - ... j'ai formé le comité
 - ... par moi-même

4. Pourquoi vous êtes-vous joint(e) au comité?

- ... pour répondre à un besoin immédiat, à un problème commun?
- ... pour rencontrer des gens, des voisins;
- ... pour faire de la politique;
- ... pour "participer".

5. Y êtes-vous encore actif(ve)?

Si NON, pourquoi?

- ... perte d'intérêt;
- ... mort du comité;
- ... pas de temps;
- ... conflit avec les membres, animateur, président;
- ... pas d'accord avec l'orientation du comité;
- ... pas d'accord avec l'AGIH, les structures.

6. Quel est le but du comité?

- êtes-vous d'accord?
- avez-vous pris part à l'élaboration de ces buts?
- étiez-vous d'accord avec les autres membres du comité, avec l'animateur? ou bien les avez-vous laissés décider tout seuls?

7. Quels sont les moyens que le comité emploie pour arriver à ce (ou ces) but(s)?

- ... pressions sur les députés;
- ... action légale;
- ... pétitions;
- ... manifestations;
- ... mass media;
- ... autres.
- êtes-vous d'accord?
- trouvez-vous les moyens employés:
 - ... trop violents;
 - ... trop lents;
 - ... inefficaces;
 - ... utiles;
- avez-vous pris part à l'élaboration de ces moyens?
- étiez-vous d'accord avec les autres membres du comité? avec l'animateur? ou bien les avez-vous laissés décider tout seuls?

8. Quel rôle avez-vous joué dans le comité?

... président;
... vice-président; etc.

SI OUI:

- comment avez-vous reçu ce rôle?
- avez-vous eu une large part des responsabilités du comité?
- qui en avait la plus large? Pourquoi?
- combien de temps avez-vous occupé ce poste?

SI NON:

- Pourquoi?
... n'aime pas cela;
... ne parle pas assez bien;
... n'a pas le temps;
... il y avait quelqu'un de meilleur que lui;
... on ne l'a pas proposé (qui a fait les propositions?)
... ne veut pas.

9. Etiez-vous le seul membre de votre famille ou de votre entourage à participer au comité? à l'AGIH? Etaient-ils favorables à votre activité?

10. Vos activités avec le comité prennent combien de temps?

- est-ce que vous avez laissé tomber d'autres activités après être entré au comité?
- est-ce que le comité forme l'activité la plus importante de votre vie?

11. Assistiez-vous régulièrement aux réunions?

SI NON: Pourquoi?

12. Qu'est-ce que vous discutez en général aux réunions?

... les actions à faire;
... l'information générale;
... les buts du comité.

- est-ce que c'est surtout des choses immédiates ou est-ce que vous discutez aussi des objectifs à plus long terme?
- est-ce que vous avez l'impression de discuter à peu près toutes les questions qui touchent l'action du comité?

13. Quand vous participez aux réunions, parlez-vous souvent?

- parlez-vous plus souvent que la moyenne?
- émettez-vous toujours votre opinion avant que la discussion ne soit close?
- si vous restez muet(te), pourquoi?
 - ... les autres parlent trop;
 - ... les autres ont tout dit avant que j'aie le temps de dire quelque chose;
 - ... je suis gêné(e);
 - ... je parle mal;
 - ... j'aime écouter parce que j'en apprends beaucoup comme cela;
 - ... l'animateur, le président, sait ce qu'il faut faire, le chemin à suivre.

14. Quand les décisions sont prises, est-ce que tous les membres sont normalement d'accord?

Si quelqu'un est contre une décision, est-ce qu'il reste avec le comité?

15. Est-ce que vous étiez toujours bien informé(e) de ce qui se passait?

- dans le comité (conflits, oppositions, consensus, évolution)?
- de comment évoluait la situation (ce qui touche le problème auquel le comité s'attaque)?
- de ce que l'animateur ou le président faisait?

SI NON:

Pourquoi? Comment cela se faisait-il?

SI OUI:

Qui vous en informait?

- ... l'animateur;
- ... le président;
- ... des amis du comité;
- ... les réunions;
- ... les journaux.

- Qui était le mieux informé au comité?

- ... l'animateur;
- ... le président;
- ... personne;
- ... moi;
- ... autres.

- Pourquoi?
- Est-ce qu'il fallait que vous demandiez pour recevoir de l'information?

SI OUI: à qui?

SI NON: en quelles circonstances vous était-elle consentie?

- ... réunion de comité;
- ... potins;
- ... autres.

16. Pouvez-vous nommer les présidents qui ont eu la charge du comité (au moins pendant que vous y étiez)?

- Pourquoi ont-ils été élus?
 - ... mieux informés;
 - ... proposés par l'animateur;
 - ... plus éduqués;
 - ... autres.
- Avant d'être président, étaient-ils très amis avec l'animateur? Après?
- Etaient-ils mieux informés que vous des démarches suivies?
- Y a-t-il eu des oppositions à leur élection? Lesquelles? (ont-ils été élus ou nommés?)

17. Pourriez-vous me raconter l'histoire du comité (très brièvement)? Quels ont été les points tournants du comité?

- A-t-il changé d'orientation (buts, moyens)?
- Y a-t-il eu un gros renouvellement des membres, ou est-ce que c'est toujours plus ou moins le même monde qui vient depuis le début? Selon vous, pourquoi?
- Y a-t-il eu un changement d'animateur?

II- L'animateur

18. Le comité a eu un animateur, n'est-ce pas?
Pourquoi a-t-il été décidé d'avoir un animateur?
- ... parce que l'animateur est plus éduqué;
 - ... parce qu'il parle mieux;
 - ... parce qu'il a plus de contacts;
 - ... parce qu'il nous faut l'aide de l'Eglise;
 - ... parce que c'était un permanent que nous n'avions pas besoin de payer;
 - ... parce qu'il était là au début;
 - ... parce que nous ne pouvions nous organiser tout seuls; manque de connaissances et d'information;
 - ... parce qu'il pouvait faire avancer le groupe;
 - ... parce que l'AGIH nous l'a offert;
 - ... autres.
19. Comment l'animateur est-il venu au comité?
- Qui l'a demandé? un membre du comité?
 - ... il a formé le comité?
 - ... il a été délégué par l'AGIH?
 - ... autre.
20. Les membres du comité étaient-ils d'accord pour l'accueillir?
- Ont-ils eu un choix à faire dans la personne de l'animateur? (une personne plutôt que l'autre?)
 - Etaient-ils tous d'accord sur le fait que l'animateur soit religieux?
21. Etiez-vous d'accord? Pourquoi?
- SI OUI:
- ... parce que tout le monde était d'accord;
 - ... parce que nous ne pouvions fonctionner sans animateur;
 - ... parce que nous manquions d'information;
 - ... autre.
22. Est-ce que le comité a déjà changé d'animateur? (Nommez le ou les animateurs)
- SI OUI: Pourquoi?
- Est-ce que le comité a déjà parlé de la possibilité de changer d'animateur de temps en temps?

- Serait-il facile pour le groupe de changer d'animateur?

SI NON: Pourquoi?

- a-t-il rempli un rôle si nécessaire?
- quel était-il (autre qu'animer les réunions)?

23. Quand il y avait une grosse décision à prendre au sein du groupe, comment était-elle prise?

- l'animateur:
 - ... parlait-il?
 - ... animait-il la discussion?
 - ... parlait-il plus longtemps ou plus souvent que les autres?

24. Quant aux petites décisions quotidiennes, qui les prenait?

- ... le président?
- ... l'animateur?
- ... l'exécutif?
- ... autres.

25. Qui était le plus actif au comité?

- ... l'animateur?
- ... le président?
- ... autre.

26. Est-ce que vous croyez que le comité pourrait fonctionner sans animateur?

SI OUI: Pourquoi?

- Alors, quel rôle remplit-il?

27. Selon vous, quel rôle devrait jouer l'animateur au sein d'un groupe ou d'un comité?

- Quel rôle a-t-il joué? (directeur? informateur? personne ressource?)

28. Etiez-vous en contact personnel avec l'animateur?

- comment l'appeliez-vous?
 - ... "père" ou "frère";
 - ... "Monsieur" ou "Madame";
 - ... "tu" ou "vous".
- lui parliez-vous souvent?

... seulement avant ou après les réunions?

- aviez-vous quelquefois affaire à lui?
- l'avez-vous déjà appelé au téléphone (chez lui)?
- étiez-vous amis?

29. De qui l'animateur était-il le mieux connu?

... de personne;
 ... du président;
 ... autre.

30. Est-ce que vous avez déjà senti que l'animateur parlait de choses que vous ne compreniez pas? Vous les expliquait-il?

31. Est-ce qu'il avait la même opinion que vous sur le comité et la façon dont il devait fonctionner?

SI OUI:

- est-ce que c'est lui qui vous a enseigné tout à propos de l'animation sociale?
- dans les réunions de comités, s'il y avait un désaccord, étiez-vous porté(e) à opter pour son côté de la médaille?

SI OUI: Pourquoi?

... respect;
 ... il connaît cela mieux que n'importe qui (éducation, travail, information);
 ... plus confiance;
 ... autre.

SI NON: Quels étaient vos différends?

32. Est-ce que vous avez déjà senti que l'animateur vous:

... charriait;
 ... bousculait;
 ... poussait dans le dos.

SI OUI: Etiez-vous d'accord avec cela? Pourquoi?

... c'est ça sa job;

- ... parce qu'il nous aidait à clarifier les problèmes;
- ... parce que c'est un prêtre;
- ... autre.

SI NON: Qu'est-ce que vous avez fait à ce moment-là?

- ... vous l'avez arrêté;
- ... vous l'avez laissé faire;
- ... ne sait pas.

Pourquoi?

33. Est-ce que vous étiez au courant des opinions politiques de l'animateur?

- a-t-il, selon vous, des opinions politiques bien tranchées? lesquelles?
 - ... appartient-il à un parti politique?
 - ... sympathise-t-il avec un parti politique?
 - ... est-ce que ça vous dérange?
- préférez-vous un animateur:
 - ... engagé (ou non)?
 - ... religieux (ou non)?

III- Militantisme

34. Seriez-vous prêt(e) à travailler au sein d'un autre comité?

SI OUI: Est-ce que vous voudriez travailler dans un comité de l'AGIH ou dans un autre mouvement ou organisme?

SI NON: Pourquoi?

35. Peut-être avez-vous changé d'opinion depuis que vous faites partie du comité; et peut-être avez-vous changé d'opinion politique.

- Est-ce que vous voyez les choses différemment?

SI OUI: - Qu'est-ce qui a changé?
 - Qu'est-ce qui vous a fait changer?
 (événement ou homme)

- Est-ce que vous pensez que les autres membres du comité ont changé aussi?

- Est-ce que vous croyez que l'animateur a les mêmes opinions politiques que vous?

IV- Connaissance du milieu

36. Vous connaissez l'AGIH; je voudrais vous poser quelques questions sur elle.

- Quel est son but?
- Quel en est le président?
- Nommez d'autres comités de l'AGIH.
- Comment fonctionne l'AGIH?
- Qui sont les autres permanents (animateurs) à l'AGIH?
- D'où vient l'argent à l'AGIH? D'où vient-il dans votre comité? Savez-vous combien votre comité a d'argent en banque, combien il dépense chaque année?

37. Allez-vous souvent à la Maison de l'Ile?

- vous sentez-vous à l'aise là-bas?
- y téléphonez-vous parfois? souvent?
- si vous aviez besoin d'une information technique, à qui vous adresseriez-vous?
- si votre animateur ou conseiller habituel n'était pas au courant, à qui alors?
- les permanents de l'AGIH vous sont-ils déjà (parfois) venus en aide? (par exemple pour un projet spécifique?)
- les aidez-vous?
- lequel des deux cas se présente le plus fréquemment?
- selon vous, qui dirige l'AGIH? (QUESTION OUVERTE, NE PAS SUGGERER DE REPONSE)
- allez-vous aux assemblées générales de l'AGIH?

SI NON: pourquoi?

SI OUI: - est-ce que vous êtes aussi à l'aise que dans votre comité?

- est-ce que vous avez l'impression d'être:
... avec des gens comme vous?
... en famille?

- parlez-vous?

SI OUI: sentez-vous que vos suggestions
sont écoutées?

SI NON: pourquoi?
... gêne;
... les animateurs parlent trop;
... rien à dire.

- selon vous, qui prend les grandes décisions à l'AGIH?

... les animateurs;
... les membres;
... le président;
... le bureau de direction; l'exécutif;
... les permanents;
... autres.

- êtes-vous au courant des derniers changements à l'AGIH?

38. Pourriez-vous nommer d'autres organismes dans Hull à part
l'AGIH?

SI C'EST LE CAS: - ses permanents;
- son président;
- un ou des membres;
- son but;
- les services qu'il offre;
- ses dernières activités;
- son orientation;
- avez-vous déjà eu affaire à cet
organisme? quand, à quel sujet?

39. Vous êtes sans doute au courant du FRONT COMMUN SUR LA
SANTÉ ou OUTAOUAIS A L'URGENCE.

- Qui vous en a parlé la première fois?

... animateur ou président du comité;
... quelqu'un qui est venu visiter le comité; qui?
... les journaux;
... autres connaissances;
... autre.

- Etiez-vous d'accord dès le début? Pourquoi?

SI NON: - Quel événement ou quelle personne vous a fait changer d'avis?

- Avez-vous fait signer des feuilles de la pétition?
- ... vous êtes-vous offert(e) pour en faire signer?
- ... avez-vous offert de faire quelque chose d'autre pour le Front commun?

S'IL Y A LIEU: - Qui est venu avec les formules pour vous expliquer ce qui se passait?

- Selon vous, qui a parti le Front commun?
- Qui est en charge du Front commun?
- Qu'est-ce que ça va changer?
- Est-ce que les actions comme ça sont utiles?

V- Evaluation de l'action

40. Selon vous, qui a joué le rôle prépondérant dans le comité auquel vous avez participé? (qui l'a tenu aller?)

41. Quel est le rôle de l'AGIH?

- ... aider les gens pauvres;
- ... faire démissionner Oswald Parent;
- ... contester le gouvernement;
- ... faire vivre l'Eglise dans la population;
- ... aider le gouvernement à corriger les injustices;
- ... aider les gens à se débrouiller pour faire des projets;
- ... autre.

42. Toujours selon vous, quel est le problème majeur de l'Ile de Hull?

- Comment le résoudre?

- ... travailler ensemble?
- ... s'attaquer aux personnes responsables ou aux institutions responsables?
- ... les deux ci-dessus;
- ... autre.

43. Vous considérez-vous comme leader (dirigeant, chef de file) de votre milieu? du comité? de l'AGIH?

VI- Données personnelles

44. Etes-vous originaire de Hull? de l'Ile de Hull?
45. Quel est votre emploi (de votre mari)?
46. A peu près quel salaire faites-vous (mari)?
- ... moins de \$4,000
 - ... entre \$4,000 et \$6,000
 - ... entre \$6,000 et \$8,000
 - ... plus de \$8,000
47. Avez-vous déjà été en chômage? sur le Bien-être social?

ANNEXE II

A- LISTE DES COMITES DE CITOYENS DE L'AGIH OFFICIELLEMENT EN ETAT DE FONCTIONNEMENT EN 1972-1973

Le Regroupement populaire de l'Ile;
Le comité du Secteur Dussault;
Le comité de l'Aire 6;
Le comité des Propriétaires de la rue Maisonneuve;
L'Association des Jeunes Travailleurs de l'Outaouais;
Le comité du Troisième Age;
La Coopérative d'Habitation;
La Coopérative de Menuiserie;
La Coopérative de Mécanique.

B- LISTE DE QUELQUES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE L'OUTAOUAIS (1972-73)

Agence sociale spécialisée de Hull (A.S.S.H.)
Animation Pointe-Gatineau--Touraine (A.P.G.T.)
Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais
(A.C.E.F.O.)
Association des locataires de l'Outaouais (A.L.O.)
Association professionnelle des journalistes de l'Outaouais
(A.P.J.O.)
Conseil de développement social de l'Outaouais (C.D.S.O.)
Sociétaires actifs des Caisses populaires (SACPOP)
Société nationale des Québécois de l'Outaouais (S.N.Q.O.)
Union des familles Aylmer--Lucerne

ANNEXE III

LE "TIME-BUDGET SCHEDULE"

L'approche du "time-budget schedule", utilisée entre autres par Sorokin et Berger et par Bolton et Kammeyer¹ vise à analyser le comportement d'un groupe d'individus à partir de l'enregistrement de leurs activités quotidiennes. Nous avons pensé appliquer cette approche aux organismes de service, en particulier au travail ainsi qu'aux contacts de leurs permanents. Cependant, tel que mentionné au premier chapitre, nous n'avons pu appliquer cette technique qui aurait indûment allongé notre étude. Nous croyons cependant qu'il est d'intérêt de décrire ici le questionnaire que nous avons préparé à cet effet, de même que le pré-test que nous avons appliqué.

Questionnaire

Le questionnaire comprenait un horaire à remplir de même que:

- une feuille expliquant le pourquoi de l'étude, et demandant la coopération du répondant. Cette feuille exposait le type d'information requise ainsi que les difficultés à éviter.

¹ Pitrim A. Sorokin et Clarence Q. Berger, Time-Budget of Human Behavior, Cambridge, Harvard University Press, 1939. Charles D. Bolton et Kenneth C.W. Kammeyer, op. cit.

- une feuille demandant certains renseignements socio-économiques.
- un exemple d'horaire dûment rempli.

La feuille de renseignements socio-économiques touchait les coordonnées suivantes: l'âge, le salaire, le degré de scolarité, l'emploi précédent, l'occupation du père ainsi que le nombre de permanents à l'emploi de l'organisme pour lequel le répondant travaille. Quant à l'exemple d'horaire rempli, nous avons veillé à ce que le degré de suggestibilité de notre part soit réduit au minimum.

A cause de l'horaire chargé des répondants, ainsi que de la nature de l'information requise, nous n'avons pas insisté pour que les horaires soient remplis en détail, ce qui aurait été cause de refus de leur part. Celui-ci portait sur vingt-quatre (24) heures; le répondant devait le remplir immédiatement après avoir terminé une activité, annotant avec qui l'activité avait été accomplie (sa fonction ou son poste) ainsi que le thème de la discussion ou de la réunion. Aucune classification préalable n'y était incluse. A l'instar des auteurs précités qui exigeaient une annotation beaucoup plus minutieuse², notre but n'étant pas une analyse générale du

² Sorokin et Berger ont enregistré les activités de leurs répondants sur une période de trois semaines, exigeant que toute activité d'une durée de plus de cinq minutes soit annotée.

comportement d'un groupe d'individus, mais un détail des activités et des contacts des permanents, nous avons choisi de diviser l'horaire en périodes d'une demi-heure. Ceci permettrait aux répondants de se concentrer par exemple sur l'annotation de téléphones faits et reçus (dont l'importance avait été soulignée), et non pas sur des activités de détente de courte durée qui ne seraient d'aucun intérêt pour notre étude.

Pré-test

Le pré-test a été appliqué à un seul répondant. Il s'agit d'un permanent du CDSO, ex-animateur de l'AGIH, qui compte vingt-et-un (21) ans de scolarité et un salaire de \$6,000 par année en moyenne. La période analysée est du 6 avril 1973 à 9 hrs AM (début de la journée de travail), au 7 avril à la même heure.

Au cours de cette période, le répondant s'est mis en contact (par téléphone ou en personne) avec les personnes suivantes: un directeur et une direction (en réunion) d'organismes de service, un animateur, trois journalistes (dont le directeur d'un hebdo), l'exécutif au complet d'un organisme de Bien-être (le Conseil des Oeuvres de l'Outaouais), et un membre de comité de citoyens. Dans sept cas différents il s'agit de permanents ou officiels d'organismes, dans trois de journalistes, et dans un seul cas de membre "de la base".

Quant aux thèmes touchés par son travail, nous pouvons les diviser en trois catégories:

- 1) la question du Bien-être dans l'Outaouais:
 - a) l'Outaouais à l'Urgence;
 - b) le Service Social de l'Outaouais;
 - c) le Bill 65 sur la réorganisation des services sociaux et de santé (CLSC et CRSSSO).
- 2) les organismes communautaires:
 - a) financement;
 - b) réorganisation au niveau régional.
- 3) journal La Sloche, publié par certains permanents et activistes à titre personnel.

Par ce pré-test, bien que nous ne puissions en dégager des conclusions scientifiquement vérifiables, nous entrevoyons cependant la possibilité que les permanents d'organismes de service entrent très peu en contact avec la population des "défavorisés" de l'Outaouais. Il va sans dire qu'une étude complète reste à faire.

BIBLIOGRAPHIE

I- Livres, rapports

Alinsky, Saul, Reveille for Radicals, Chicago, University of Chicago Press, 1966.

Andrew, Caroline, et alii, Assemblée Générale de l'Île de Hull; Projet d'évaluation: Rapport final, Hull, Centre Outaouais de documentation et de recherche, polycopié, 1973.

Blanchard, Raoul, Etudes canadiennes: III, Le pays d'Ottawa, Grenoble, Allier, 1949.

Blondin, Michel, L'animation sociale telle qu'élaborée et mise en oeuvre au Conseil des Oeuvres de Montréal, Montréal, Conseil des Oeuvres de Montréal, polycopié, 1968.

-----, L'animation sociale: sa nature et sa signification au Conseil des Oeuvres de Montréal, Montréal, Conseil des Oeuvres de Montréal, polycopié, 1967.

-----, Le Projet de St-Henri: description et analyse d'un projet centré sur la participation des citoyens, Montréal, Conseil des Oeuvres de Montréal, polycopié, 1965.

Bolton, Charles D., and Kammeyer, Kenneth C.W., The University Student: a Study of Student Behavior and Values, New Haven, Conn., College and University Press, 1967.

Brault, Lucien, Hull 1800-1950, Ottawa, Editions de l'Université d'Ottawa, 1950.

Canada, Bureau fédéral de la statistique, Recensement du Canada, 1961, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1964.

Canada, Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, La capitale fédérale: institutions politiques, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1969.

Carota, Mario, Citizen Development through the Citizen Group Action Process, Ottawa, polycopié, 1969.

-----, Le mouvement des comités de citoyens parmi les citoyens à faible revenu du Canada urbain, Ottawa, Association canadienne des services communautaires, polycopié, 1970.

Cartwright, Darwin, ed., Studies in Social Power, Ann Arbor, University of Michigan, 1959.

Castells, Manuel, Luttes urbaines et pouvoir politique, Paris, Maspéro, 1973.

C.L.S.C.--Ile de Hull, Document de travail, Hull, photocopié, 1973.

Cinq-Mars, Ernest Eugène, Hull: son origine, ses progrès, son avenir, Hull, Bérubé Frères, 1908.

Conseil international de l'action sociale, Comité canadien, Développement social: Canada, Ottawa, Conseil canadien du Bien-être, 1970.

Draper, James A., ed., Citizen Participation: Canada; a Book of Readings, Toronto, New Press, 1971.

Favreau, Louis, Analyse sociologique des quartiers dans lesquels nous travaillons, Montréal, Conseil des Oeuvres de Montréal, photocopié, 1969.

Frazer, Graham, Fighting back: Urban Renewal in Trefann Court, Toronto, Fraser Hakker, 1972.

Gorden, Raymond L., Interviewing: Strategy, Techniques and Tactics, Homewood Ill., Dorsey Press, 1969.

Gouldner, Alvin W., ed., Studies in Leadership, New York, Russell & Russell, 1965.

Hillman, Arthur, Community Organization and Planning, New York, Macmillan & Co., 1950.

Hunnius, Gerry, ed., Participatory Democracy in Canada, Montréal, Our Generation Press, 1971.

Michels, Robert, Political Parties, Glencoe Ill., The Free Press, 1949.

Morency, Marc A., Animation sociale; l'expérience de la BAEQ, (Mont-Joli), Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, 1966.

Paré, Simone, Groupes et Service social, Québec, Presses de l'Université Laval, 1971.

Québec (Prov.), Conseil d'orientation économique, L'animation, l'animation sociale, la consultation; essai de définition, (Québec), le Conseil, 1968.

Ross, Murray G., and Hendry, Charles E., New Understandings of Leadership; a Survey and Application of Research, New York, Associated Press, 1957.

Service Social de l'Outaouais, Rapport annuel 1970-71, Hull, photocopié, 1971.

Sorokin, Pitrim A., and Berger, Clarence Q., Time-Budgets of Human Behavior, Cambridge, Harvard University Press, 1939.

Tremblay, Jean-Marie, Rapport Tremblay: connaissance du milieu et stratification sociale au niveau des organismes régionaux, Hull, Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais, photocopié, 1971.

Veit, Suzanne, La participation des citoyens et la Compagnie des Jeunes Canadiens en 1971: trois études de cas, (Ottawa, Compagnie des Jeunes Canadiens), photocopié, 1971.

II- Articles

Aiken, Michael, and Alford, Robert R., "Community Structure and Innovation: the Case of Urban Renewal", American Sociological Review, vol. 35, no. 4, August 1970, pp. 650-664.

Apostle, Jim, "A Question of Autonomy--Riverdale Community Organization, Toronto", Canadian Welfare, vol. 48, no. 4, July-August 1972, pp. 7-15.

Armstrong, R., "Community Development and Community Organization--Allies or Rivals?", Community Development Journal, vol. 6, no. 2, Summer 1971, pp. 103-110.

Barber, Bernard, "Participation and Mass Apathy in Associations", in: Alvin W. Gouldner, Ed., Studies in Leadership, New York, Russell and Russell, 1965, pp. 477-504.

Beaucage, Jacques, "La participation", Anthropologica, vol. 9, n° 2, 1967, pp. 61-64.

Benello, George, "Group Organization and Socio-political Structure", in: Benello, G., and Roussopoulos, D., eds., The Case for Participatory Democracy, New York, Grossman, 1971, pp. 37-54.

Blau, Peter M., "The Research Process in the Study of The Dynamics of Bureaucracy", in: Hammond, Philip E., ed., Sociologists at Work, New York, Basic Books, 1964, pp. 16-49.

Blondin, Michel, "Vie urbaine et animation sociale", Recherches sociographiques, vol. 9, n° 1-2, été 1968, pp. 111-119.

-----, "L'animation sociale en milieu urbain: une solution", Recherches sociographiques, vol. 6, n° 3, 1965, pp. 283-304.

Bonnier, François, "Les pratiques des associations de quartier et les processus de 'récupération'" Espaces et sociétés, n° 6-7, juillet-octobre 1972, pp. 29-36.

Boterf, G. Le, "Objectifs, déroulement et signification politique des enquêtes-participation", International Review of Community Development, vol. 16, no. 21-22, décembre 1969, pp. 77-94.

Brager, George, "The Indigenuous Worker: a New Approach to the Social Work Technician", Social Work, vol. 10, no. 2, avril 1965, pp. 33-40.

Brillon, Jean-Guy, "Ce que m'a donné l'animation sociale", Prêtres et Laïcs, vol. XIX, n° 10, décembre 1969, pp. 567-568.

Bunch, Ralph E., "Orientational Profiles: a Method for Micro-macro Analysis of Attitude", Western Political Quarterly, vol. 24, December 1971, pp. 666-674.

Cary, Lee J., "The Role of the Citizen in the Community Development Process", in: Cary, Lee J., ed., Community Development as a Process, University of Missouri Press, Columbia, 1970, pp. 144-170.

Coopérative d'information de l'Outaouais, "Les classes sociales à Hull", Version, vol. 1, n° 5, 1972.

Cooperstock, Aryeh, "The New Religion of Citizen Participation", Habitat, vol. 14, no. 3, (1971), pp. 12-17.

Corbeil, Michel, "Historique de l'animation sociale au Québec", Relations, n° 349, mai 1970, pp. 139-147.

Deshaies, André, "Participer: pourquoi", Relations, n° 349, mai 1970, pp. 134-138.

Didier, René, "Où va l'animation sociale?--problématiques et finalités", Relations, n° 349, mai 1970, pp. 148-152.

Le Droit (Ottawa), septembre 1972--avril 1973.

Dufresne, Philippe, "Ma nouvelle orientation pastorale", Prêtres et Laïcs, vol. XIX, n° 10, décembre 1969, pp. 573-4.

Dunham, Arthur, "Community Development in North America", Community Development Journal, vol. 7, no. 1, January 1972, pp. 16-40.

Favreau, Louis, "Réponse d'un nouveau sorcier", Socialisme 69, n° 18, juillet-août-septembre 1969, pp. 86-92.

Fleury, Edgar, "Nous avons fait éclater la paroisse", Prêtres et Laïcs, vol. XIX, n° 10, décembre 1969, pp. 571-2.

Hiller, E. T., "The Community as a Social Group", American Sociological Review, vol. VI, no. 2, April 1941, pp. 189-202.

Hoffer, C. P., "Understanding the Community", American Journal of Sociology, vol. XXXVI, January 1931, pp. 616-624.

Horowitz, Irving Louis, and Liebowitz, Martin, "Social Deviance and Political Marginality", Social Problems, vol. 15, no. 3, Winter 1968, pp. 280-296.

Houde, Pierre, "Hull, les sans-culotte...", Maintenant, n° 111, 1971, pp. 346-349.

Kramer, R. M., "The Influence of Sponsorship, Professionalism and the Civic Culture on the Theory and Practice of Community Development", International Review of Community Development, vol. 18, no. 25-26, Spring 1971, pp. 221-236.

Lafleur, Guy, "La question de la promotion culturelle collective des classes défavorisées", dans: Institut canadien d'éducation des adultes, Pièce au dossier, n° 6, mars 1972.

Lebel, Jean-Claude, "L'animation sociale: expérience du BAEQ", dans: Institut canadien d'éducation des adultes, Cahiers, vol. 3, février 1967, pp. 57-75.

Leguerrier, Paul, et Cormier, Rosaire, "Rapport du Service d'organisation communautaire", dans: Service Social de l'Outaouais, Rapport Annuel 1970-1971, photocopié, 1971.

Létourneau, Claude, "L'Ile de Hull: un défi aux chrétiens", Prêtres et Laïcs, vol. XIX, n° 10, décembre 1969, pp. 545-552.

L'Heureux, André, "L'animation sociale ou les nouveaux sorciers", Socialisme 69, avril-mai-juin 1969, n° 17, pp. 116-128.

Lloyd, Anthony S., "Can Professionals Really Help Citizens' Groups?", Canadian Welfare, vol. 47, no. 5, September-October 1971, pp. 10-12.

Lundberg, George A., and Lawsing, Margaret, "The Sociography of some Community Relations", American Sociological Review, vol. 2, June 1937, pp. 318-335.

Lynch, Thomas D., ed., "Neighborhoods and Citizen Involvement: a Symposium", Public Administration Review, vol. 32, May-June 1972, pp. 189-223.

Mélaçon, Claude, "Inventaire et perspectives de l'Action Sociale Etudiante au Québec", Anthropologica, vol. 9, n° 2, 1967, pp. 77-84.

Moreux, Colette, "Spécificité culturelle du leadership en milieu rural canadien-français", Sociologie et sociétés, vol. 3, n° 2, novembre 1971, pp. 229-258.

Morrison, Denton E., "Some Notes Toward a Theory on Relative Deprivation, Social Movements and Social Change", American Behavioral Scientist, vol. 14, May-June 1971, pp. 675-690.

Nickle, Clarence F., "Community Control", Social Forces, vol. 4, December 1925, pp. 345-355.

The Ottawa Citizen, 30 septembre 1972.

Paré, Simone, "Participation aux associations volontaires dans une paroisse de la banlieue de Québec", Service social, vol. 10, n° 1, mai-juin 1961, pp. 24-42.

-----, "Participation aux associations volontaires en banlieue de Québec", Service social, vol. 10, n° 2, septembre-octobre 1961, pp. 33-60.

Pelletier-Baillargeon, Hélène, "Dossier Pointe Saint-Charles", Maintenant, n° 84, mars 1969, pp. 80-88.

Pilote, Hélène, "Les comités de citoyens", Châtelaine, vol. 10, n° 10, octobre 1969, pp. 33 et 78-81; reproduit également dans: AJC: les comités de citoyens, pp. 146-152.

Poirier, Roger, "Quatre ans d'animation sociale à Hull", Prêtres et Laïcs, vol. XXII, n° 7, août-septembre 1972, pp. 421-428.

Poirier, Roger, et Ostiguy, Isidore, "Histoire de notre cheminement pastoral", Prêtres et Laïcs, vol. XIX, n° 10, décembre 1969, pp. 553-558.

Le Progrès de Hull, 5 octobre 1972.

Quirion, Hugues, "Y a-t-il un métier d'animateur social?", Relations, n° 349, mai 1970, pp. 153-156.

Reissman, Frank, "The 'Helper Therapy' Principle", Social Work, vol. 10, no. 2, avril 1965, pp. 27-32.

Rossi, Peter H., "Community Decision-Making", Administrative Science Quarterly, vol. I, March 1957, pp. 415-443.

Richardson, N. H., "Participatory Democracy and Planning--the Canadian Experience", Town Planning Institute Journal, vol. 56, no. 2, February 1970, pp. 52-55.

Schwartz, Morris and Charlotte, "Problems in Participant-Observation", American Journal of Sociology, vol. 60, 1955, pp. 343-353.

Strasbourg, Laurette, "Comment je me suis engagée dans les comités de citoyens", Prêtres et Laïcs, vol. XIX, n° 10, décembre 1969, pp. 569-570.

Viau, Pierre, et Lacelle, Guy, "L'évangélisation s'inscrit dans un milieu humain", Prêtres et Laïcs, vol. XIX, n° 10, décembre 1969, pp. 559-566.

Whyte, William Foote, "Reflexions on my Work", American Behavioral Science, vol. 12, November 1968, pp. 9-14.

Wilson, J. A., "Citizen Participation in Urban Renewal", in: J. Bellush and M. Hausknecht eds., Urban Renewal: People Politics and Planning, Garden City, N.Y., Doubleday, pp. 287-302.

Wrong, Dennis H., "Some Problems in Defining Social Power", American Journal of Sociology, vol. 73, May 1968, pp. 673-681.

III- Thèses et documents non-publiés

Cormier, Rosaire, Conseil de Développement Social de l'Outaouais, Entrevue, avril 1973.

Gorman, Sandra Ellen, Citizen Participation in Urban Renewal: a Study of Indigenuous Leadership, Thesis, Master of Social Work, University of Toronto, 1968.

Kalk, Eisse, The Impossible Participation, Introductory paper for the IULA Congress on Citizen Participation and Local Government; 11-16, October 1971, Zagreb, Yugoslavia, photocopié.

Lacroix, Michel, Levac, Raymond, Ostiguy, Isidore, et Strasbourg, Laurette, Assemblée Générale de l'Ile de Hull, Entrevue, janvier 1973.

Leroux, Jacques, Association coopérative d'Economie familiale de l'Outaouais, Entrevue, avril 1973.

McPherson, James, Bien-être, contrôle et changement social: à la recherche d'une orientation active du réseau de bien-être d'une communauté et du Service Social de l'Outaouais, Hull, (par l'auteur), photocopié, 1969.

Radio-Canada, émission Présent, 11 mai 1973.

Ricard, Gabriel, Service Social de l'Outaouais, Entrevue, 21 mars 1973.

Saint-Pierre, Céline, Etude des associations volontaires dans une communauté canadienne-française, (n.p.), octobre 1963.

Salaberry, Charles-Michel d'Isumberry de, Culture and Nationalism in Quebec Politics: a Study of the Federal Constituency of Hull in the General Elections of 1968, Kingston, Thesis, Master of Political Science, Queens University, 1972.

Schikowski, Bernard Albert, The Measurement of Anomia, Alienation and Aspirations of Members of a Welfare Rights Group, Master of Social Work, University of Calgary, 1970.

Séguin, Jean-Marie, Municipalité de Hull (Maire), Entrevue, avril 1973.

Smith, Sheila M., Citizen Participation in Urban
Renewal: a Study of the Concept of Citizen Participation,
Thesis, Master of Social Work, University of Toronto, 1968.

Séminaire au sujet de l'animation sociale; sommaire de
discussion, Ottawa, 25 octobre 1968.